

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 26 JUIN 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	39
Absents représentés	6
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT SIX JUIN à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 juin 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA (jusqu'au point A), Mme GAMBIASIO, MM. MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL, TAGZOUT (jusqu'au point A), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI (jusqu'au vote du secrétaire de séance), MOKRANI, Mmes MISSLIN, SIZORN, APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine, M. RIVIERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER (à partir du point B),
 Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. PRAT,
 M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par Mme SPIRO (à partir du point B),
 Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBIASIO,
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
 M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. CHIESA,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD (à partir du point A).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,
 M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. GOSNAT ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. GOSNAT. - *« Le quorum étant atteint nous pouvons commencer la séance. Il faut désigner un secrétaire de séance. Y a-il- une proposition ? Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Merci, Monsieur le Maire, je propose comme secrétaire de séance, Séverine Peter. »*

M. GOSNAT. - *« Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Attendez ! Donc, Séverine Peter, tu es secrétaire. »*

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réunie la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. GOSNAT. - *« Alors, dans les sous-mains, vous avez un additif concernant le point A sur la réforme des rythmes scolaires. Au point 4, vous avez un document concernant le domaine public hors voirie communale et hors équipements sportifs et hors espaces verts. Vous avez également les cartes d'élus. Donc, chacun des membres du Conseil municipal va se voir s'attribuer une carte de conseiller municipal pour la durée du mandat, celles des adjoints nous parviendrons après signature du Préfet. Vous avez au point 13, un texte concernant la garantie communale celui-ci est retiré de l'ordre du jour, l'opérateur n'ayant pas obtenu les financements auprès de la CDC.*

Je vous propose que nous commençons cette séance de Conseil Municipal avec une première remarque. Évidemment, nous reprenons les travaux du Conseil Municipal de la séance du 19 juin j'ai décidé la semaine dernière, avec l'intervention d'un certain nombre de personnes dans cette salle, après avoir permis quand même à l'un des représentants de cette communauté de pouvoir intervenir et ensuite, l'intervention tout à fait intempestive d'une autre personne qui n'a pas voulu s'arrêter, qui s'est emparée du micro d'un de nos conseillers municipaux et qui n'a pas voulu comprendre qu'à un moment donné, trop c'était trop et que nous ne pouvions pas admettre que le Conseil Municipal qui est une institution démocratique et républicaine puisse se tenir dans des conditions anormales. Nous n'avions reçu aucune demande d'intervention de leur part, alors que ça doit être la règle. Et nous avons toujours permis dans cette assemblée, avant moi Jacques Laloë ou Georges Marrane, nous avons toujours permis - et ça sera le cas ce soir - à ce que des citoyens, des associations, des organisations, puissent intervenir dans le cadre d'un débat municipal. Donc, c'est la raison pour laquelle compte tenu des incidents qui ont eu lieu, j'ai décidé de suspendre le Conseil Municipal. Je le regrette d'autant plus que parmi les questions qui étaient posées et celle-là n'était pas l'ordre du jour, puisqu'il s'agissait en réalité de la question de la situation des Roms, on pourra le voir, et du camp Truillot, bidonville Truillot. On va le revoir dans d'autres circonstances, mais je le regrette d'autant plus que se posait la question en deuxième ou troisième instance du problème des rythmes scolaires, ce qui ne nous a pas permis d'en débattre.

Voilà ! Evidemment, je dois vous dire que j'ai porté plainte contre cette intrusion parce que je considère que les institutions démocratiques sauf à les changer par la loi, par l'action s'il le faut, mais en tout état de cause ne peuvent pas être mises en causes comme ça et donc, j'ai porté plainte contre cette intrusion. Alors maintenant, je dirais que l'incident est clos. »

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A/ ENSEIGNEMENT

Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : Méhadée BERNARD

M. GOSNAT. - *« Et je vais passer tout de suite la parole à Méhadée Bernard sur le premier point à l'ordre du jour et qui, je suppose, intéresse une grande partie du public qui est présent, des militants, des parents d'élève et enseignants, sur la question des rythmes scolaires. Je les salue, je les remercie de leur présence. Je sais que nous avons vécu pendant un an et demi des situations extrêmement difficiles, douloureuses pour les uns et les autres. Nous allons essayer de faire que cette situation se règle de la meilleure façon possible, dans un climat extrêmement délicat. Je passe la parole à Méhadée Bernard, maire adjointe en charge des questions scolaires. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Bonsoir à toutes et à tous. Ce n'est pas la première fois que nous abordons dans cette enceinte la question liée à la refondation de l'école de la République et à travers elle, le décret autour des rythmes scolaires. Avec l'élection de François Hollande en mai 2012, parce que nous sommes des femmes et des hommes de Gauche, nous attendions un grand débat national pour une véritable réforme de l'école à la hauteur des enjeux. Je ne vous infligerai pas ce soir l'histoire de l'Éducation nationale en France et de sa casse systématique par les gouvernements successifs et notamment par ceux dirigés par la Droite qui n'ont eu de cesse que de décrédibiliser les enseignants, réduire les moyens et ainsi détruire peu à peu le sens de l'école publique. Alors oui, avec l'arrivée de Hollande et de Peillon, nous attendions toute autre chose. Nous attendions des mesures nationales pour la réussite de toutes et de tous. Nous attendions une réforme des programmes sur le fond. Nous attendions des mesures pour la formation des maîtres. Nous attendions de l'ambition pour faire reculer l'échec scolaire avec le redéploiement des Rased, réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficultés. Nous attendions une redéfinition des zones d'éducation prioritaire et de leurs moyens. Nous attendions un retour des deux heures supprimées par Darcos en 2008. Nous attendions tant. Mais non, Hollande a choisi un tout autre chemin, le chemin vers la territorialisation, le chemin vers la régionalisation de l'école de la République, le chemin vers le démantèlement du principal service public républicain.*

Avec le décret Peillon conforté par Benoît Hamon, les villes se voient dans l'obligation de réorganiser les temps de l'enfant et au passage de toute la communauté éducative, enseignants compris. En somme, de faire le boulot à la place de l'État. Chaque ville, chaque village, aura sa propre organisation. Feu le ministère de l'Éducation nationale, vive le ministère de l'Éducation. J'entends déjà des chuchotements dans les rangs de l'opposition, la majorité nous bassine avec ses accusations contre le Gouvernement.

C'est toujours de la faute des autres. Eh bien, ne vous en déplaise, nous continuerons à nous battre pour que l'État assume ses fonctions et ses missions et l'Éducation nationale en est une. Nous avons été attentifs à l'arrivée de Benoît Hamon en avril dernier. Sans doute, sommes-nous un peu naïfs. Ce gouvernement n'entend pas le désespoir qui monte légitimement de partout.

Des luttes s'organisent autour des moyens alloués aux collectivités, des cheminots aux parents d'élèves, des fonctionnaires aux intermittents, des enseignants aux élus locaux. Le Gouvernement refuse de percevoir les signes envoyés dans les urnes aux deux dernières élections. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'être reçue à trois reprises par les services de l'État. Et jeudi dernier, nous, élus du Val-de-Marne, avons été reçus avec les syndicats enseignants, avec les syndicats des agents territoriaux, avec les fédérations de parents d'élèves. Le Sous-Préfet et les services de l'Éducation nationale nous ont écoutés. Mais encore une fois, ils ne nous ont pas entendus. Dans la très grande majorité des villes du Val-de-Marne présentes ce jour-là, il n'y a pas de consensus sur l'organisation à la rentrée prochaine, mais il y a unanimité pour un report et plusieurs voix ont fait entendre la volonté d'un moratoire. La seule réponse que l'on a pu avoir, nous ferons remonter au Ministre, ce n'est pas de notre ressort, mais les Maires récalcitrants se verront imposer une organisation de gré ou de force. On nous parle d'amende, de recours au pénal, de tribunal administratif, de mise sous tutelle.

Et nous dans tout cela ? Nous voilà aujourd'hui à devoir composer, sans fonds nécessaires pérennes, sans le temps nécessaire pour travailler avec tous les acteurs de la communauté éducative et ils sont nombreux. Dans un contexte financier qui nous étrangle, nous maltraite, nous atrophie, dans un contexte défavorable aux services publics et à leur développement alors que nous en avons toutes et tous plus que jamais besoin. Parce qu'à tous les niveaux de notre administration, nous devons déployer une politique publique. Alors que notre Ville est un bouclier social pour les Ivryennes et Ivryens, on nous demande aujourd'hui de mettre en place l'austérité et de l'accompagner. Eh bien, non ! Ici, on ne courbe pas l'échine, on travaille, on expérimente, on évalue, on ajuste, on maintient ce qui existe, mais jamais, je dis bien jamais, nous ne programmons le bricolage. Nous proposons donc au vote de cette assemblée une organisation qui produit des améliorations de nos politiques publiques en direction des 5 500 élèves de cette ville. Nous n'avons pas attendu Hollande, Peillon et Hamon pour travailler en collaboration avec l'Éducation nationale des politiques publiques progressistes portant de hautes ambitions pour l'école, pour l'émancipation de toutes et de tous. La ville investit pleinement le champ éducatif et favorise un mieux-être à l'école de tous les enfants. Il y a bien sûr la gestion matérielle, l'entretien courant, la construction des écoles - nous ouvrons cette année Rosa Parks, l'année prochaine l'école d'Ivry Confluences - la rénovation d'une cour par an, les crédits élèves que l'Éducation nationale ne délivre plus, la participation sous forme de dotations aux écoles pour des achats pédagogiques notamment. Il y a la distribution des pochettes de fournitures scolaires à la rentrée, garantie d'une école véritablement gratuite pour tous et celle des dictionnaires parce que l'on sait que ces investissements peuvent être des freins pour les familles. Il y a un livre offert pour chaque enfant de la petite section au CM2 à Noël parce que la lecture doit être encouragée, développée, mise au cœur de nos préoccupations quotidiennes comme un moyen de voir le monde autrement, un levier vers la pensée critique. Il y a les classes de pleine nature, organisées chaque année pour tous les élèves de CM1. Il y a la contribution à l'enseignement de l'éducation physique et sportive avec notamment les créneaux de natation sur le temps scolaire allant bien au-delà des cadres réglementaires nationaux.

Enfin, nous avons tissé au fil des ans des partenariats ambitieux avec l'Éducation nationale sur notre territoire pour permettre le développement de parcours culturels et citoyens de qualité liés aux structures municipales, avec les chemins du théâtre, les chemins du Luxy, avec la médiathèque, le théâtre, avec l'Espace Gérard Philippe.

Tous les écoliers d'Ivry font l'expérience du théâtre, du cinéma, se confrontent à la lecture, à la création, découvrent leur ville et son évolution tout au long de leur scolarité. Des centres de loisirs développent eux aussi la journée du mercredi et pendant les vacances scolaires un grand nombre de projets partenariaux avec tous nos équipements culturels, sportifs et dans notre extra muros. Tous ces projets sont largement salués comme étant des points d'appui essentiel pour l'éducation de toutes et de tous.

Or, cette réforme, par les transferts qu'elle impose dans des cadres contraints, les trois heures remises à la charge des communes, présente un risque majeur, celui de massacrer tout ce travail porté par les services, porté par les enseignants, les animateurs et la Ville. Cela nous le refusons. Nous voulons préserver et améliorer encore cet existant, marqueur d'un mieux éducatif pour notre Ville. C'est le sens de l'organisation que nous avons choisie, qui lisse les trois heures dégageées. Cela garantit un équilibre dans les temps scolaires pour bouleverser le moins possible les repères des enfants et des adultes dans l'école. Nous avons élaboré une organisation un peu différente : diminution de la pause méridienne d'un quart d'heure et travail deux samedi matin sur trois pour rendre moins abrupts les bouleversements. Or, la directrice académique, Mme Laporte, a validé notre projet à l'exception du samedi libéré, nous obligeant à mettre en place un scénario de 24 heures hebdomadaires de temps de classe. Vous avez les indications dans l'additif. Voilà comment s'organisera le temps scolaire et périscolaire à la rentrée. Les portes de l'école ouvriront, comme c'est le cas depuis longtemps à 7 h 45, afin d'offrir aux enfants un temps d'accueil doux et faciliter l'organisation des familles. Ce temps sera encadré par un animateur titulaire accompagné d'animateurs qualifiés sur la base d'un animateur pour 12 enfants. Les enseignants accueilleront les enfants en classe de 8 h 45 à midi et de 14 heures à 16 heures en élémentaire et de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 heures en maternelle ainsi qu'à Rosa Parks et à Guy Môquet qui sont des groupes scolaires. Le temps du midi, la fameuse pause méridienne, se verra allongée pour les élémentaires. Elle était déjà de deux heures en maternelle. En allongeant ce temps, nous souhaitons améliorer cette interclasse souvent trop courte et anxiogène. Ce temps sera encadré par des animateurs titulaires, renforcé par des surveillants de cantine. Cela permettra la mise en place d'ateliers, de temps récréatifs, de temps calmes en petits groupes pour favoriser un retour au calme des enfants en classe. Aujourd'hui, les enfants sont encadrés sur ce temps, sur la base d'un animateur pour sept en maternelle et d'un pour 19 en élémentaire : nous conserverons cet encadrement. En élémentaire, dès 16 heures, nous mettrons en place un accueil du soir partagé et intégrant le goûter sur le modèle de l'accueil mis en place à Guy Môquet depuis plusieurs années. Ainsi, la Ville prendra en charge un goûter pour les enfants qui resteront à cet accueil. Ensuite en petits groupes, ils alterneront entre un temps encadré par des enseignants volontaires pour l'aide aux leçons et des animateurs pour le centre de loisirs avec un taux d'encadrement d'un pour 14. À partir de 17 h 30, les parents pourront venir récupérer leurs enfants, et ce, jusqu'à 18 h 30. En maternelle, dès 16 heures, les enfants seront accueillis par les équipes des centres de loisirs, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Ces temps d'accueil du soir seront facturés au quotient familial, outil de justice sociale, qui permet à toutes les familles qui le souhaitent de pouvoir en bénéficier quelles que soient leurs ressources.

La Ville propose donc la tarification suivante : pour le coefficient minimum 0,75 €, pour le coefficient maximum 2,95 €. La tarification des temps du matin et du midi resteront inchangées.

Nous considérons que cette politique solidaire permet à chaque famille d'Ivry de pouvoir profiter d'accueils de qualité. La réforme nous impose d'ajouter une matinée d'enseignement.

Nous faisons le choix du samedi matin comme demi-journée supplémentaire, bien conscients des bouleversements que cela peut engendrer sur le temps de vie des familles. La coupure trop longue du week-end casse la régularité des rythmes de l'enfant, entraîne des couchers levers tardifs accentuant leur fatigue. Nous souhaitons également en réintroduisant cette matinée favoriser les liens entre l'école et les parents. À cela s'ajoutent des surcoûts importants et la désorganisation générale en cas de mise en place du mercredi où l'ensemble des activités extrascolaires disparaîtrait, des pratiques culturelles, sportives et associatives qui constituent une richesse considérable pour notre Ville. Excusez-moi.

Tout cela s'accompagne de modifications plus ou moins importantes dans l'organisation de travail des agents municipaux : animateurs, ATSEM, agents techniques, gardiens. Nous voulons que cela apporte du plus dans leurs conditions de travail et dans le sens de leur mission de service public pour les enfants. Nous le savons, toutes ces transformations sont de nature à générer des inquiétudes, des interrogations. À force de parler de quart d'heure, de demi-heure, on finit par ne plus parler de sens, de contenu, de quoi, de comment. Il est évident qu'il nous faudra travailler ensemble, avec tous les acteurs concernés pour adapter, ajuster, faire évoluer ces temps, leur contenu. C'est ce que nous commençons à faire dès à présent. Il est également évident que ces expérimentations vont s'accompagner d'une évaluation, école par école, pour faire, avec des réalités différentes, mais avec toujours comme ambition un mieux-être à l'école pour toutes celles et tous ceux qui y vivent. C'est pourquoi nous proposons la création d'un conseil de vie éducative dans chaque école, ainsi qu'un comité de suivi à l'échelle de la ville avec tous les acteurs. Ce dernier pourrait se réunir très rapidement, avant la rentrée scolaire, pour déterminer les grandes lignes et les principaux critères de l'évaluation de ces expérimentations. Ce conseil de vie éducative pourrait également, en tout cas, j'espère qu'il portera la lutte pour la pérennité des fonds d'amorçage dont nous avons cruellement besoin. Notre projet, dans le cadre que je viens d'évoquer, améliorera la qualité de nos accueils de loisirs, préservera la richesse des projets partenariaux que nous menons déjà avec l'Éducation nationale et posera les premières pierres pour un travail collectif et partagé au service de nos ambitions éducatives pour tous les enfants d'Ivry.

Enfin, je voudrais remercier la nouvelle majorité municipale pour les discussions, les échanges parfois contradictoires qui nous ont permis d'avancer dans un temps très court. Je tiens également à remercier l'ensemble des services municipaux, les agents de la Ville, pour leur engagement au service de tous les publics, de l'opiniâtreté dont ils font preuve dans ce travail complexe qui oppose les forces au lieu de les unir. Alors, avançons ensemble, faisons converger les intelligences pour un mieux d'école à Ivry. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Méhadée Bernard. Je voulais dire que je vais évidemment passer la parole à chacun des groupes. J'ai été sollicité donc par la FCPE d'Ivry, l'association des parents d'élèves, me demandant un temps de parole.*

Moi, je suis d'accord puisque ça a été fait dans les règles et donc je vous propose, comme nous le faisons d'habitude, c'est-à-dire de suspendre la tenue de l'ordre du jour du Conseil Municipal pour permettre à un représentant de la FCPE d'intervenir et s'il y avait une autre intervention de pouvoir le faire. Il faudra qu'on se mette d'accord, sachant que ces interventions ne peuvent pas durer plus de trois à cinq minutes. Mais en tous les cas, voilà. Alors, est-ce que quelqu'un de la FCPE souhaite intervenir ? Alors non, Hervé Rivière, d'accord. »

M. RIVIÈRE. - *« Je n'ai pas tout à fait compris. Je voudrais bien savoir si... parce qu'apparemment, il y a d'autres parents en colère qui ne sont pas à la FCPE et j'aimerais bien savoir s'ils vont avoir la parole. Parce que... c'est bien ça ? D'accord. »*

M. GOSNAT. - *« Non, attendez. M. Rivière, vous connaissez les règles du Conseil Municipal et il va falloir que véritablement on les respecte. On ne peut pas se permettre ce qui s'est passé la semaine dernière. La semaine dernière, il y a eu envahissement du Conseil Municipal. Ce n'est pas possible. Nous sommes, nous, tous, vous comme moi, les garants des institutions républicaines. Il ne peut pas y avoir des personnes qui arrivent et qui disent, moi je veux parler, etc. Donc, moi j'ai reçu une demande d'intervention en règle de la Fédération des parents d'élèves, de la FCPE, donc je leur donne la parole. Pour autant, et c'est ce que je viens de dire à l'instant, il peut y avoir d'autres personnes qui souhaitent intervenir, mais ça ne peut pas être plus de deux - trois personnes au maximum. Vous comprenez bien. Ça fait un an et demi qu'il y a débat, il est engagé dans des conditions absolument déplorables, qui divisent toute la France entière, qui divisent notre Ville, etc. Nous avons engagé toutes les démarches et encore, il y a dix jours au Robespierre où il y avait 150 à 200 personnes, où toutes les idées sur cette question-là ont pu s'exprimer. Donc, moi je passe la parole aujourd'hui à la personne qui représente la FCPE. Je n'ai été saisi d'aucune autre intervention. Maintenant, on verra ce qui va se passer. Mais en tous les cas, il ne peut pas y avoir 30 ou 40 interventions. Sinon, le Conseil Municipal n'a plus aucun sens. Donc, vous êtes, comme moi, responsable du respect de ce que sont les institutions républicaines. »*

M. RIVIÈRE. - *« Bien sûr, Monsieur le Maire. »*

M. GOSNAT. - *« Je ne vous ai pas donné la parole. Alors maintenant, je vous propose la suspension de séance pour pouvoir donner la parole au représentant de la FCPE qui me l'a demandé. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc, je passe la parole au représentant de la FCPE. Vous vous présentez, s'il vous plaît. »*

* * * *

Suspension de la séance du Conseil municipal afin de laisser la parole au public

* * * *

Reprise de la séance du Conseil Municipal

M. GOSNAT. - « Alors, Hervé Rivière, Mehdy Belabbas. Alors, je réouvre la séance, on ne va pas faire un vote. Donc, j'ai plusieurs intervenants inscrits : Hervé Rivière, Régis Leclercq, Sandrine Bernard, Atef Rhouma et Mehdy Belabbas. Je crois que c'est à peu près tout, donc, pour le moment. Donc, je passe la parole à Hervé Rivière. »

M. RIVIÈRE. - « merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord dénoncer les actes de répression qui ont eu lieu lors de la clôture d'Ivry en Fête. Vous, Monsieur le Maire et votre majorité, avez en effet réprimé avec force une manifestation non violente des parents d'élèves venus exprimer leur mécontentement face au choix de la municipalité dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Manifestation pourtant légitime, quand vous, élus de la majorité, avez laissé entendre que le mercredi matin serait la demi-journée supplémentaire travaillée. Légitime aussi parce que 80 % des parents sont favorables au choix de cette demi-journée. Légitime enfin, parce que vous avez fait fi de la concertation et décidé arbitrairement la mise en œuvre de la réforme sans même en avertir les directeurs et directrices d'école. Des pratiques politiciennes archaïques que nous dénonçons depuis longtemps devraient pourtant ne plus avoir cours, surtout lorsqu'il s'agit du bien-être de l'enfant.

En plus du choix arbitraire de la demi-journée du samedi, nous regrettons votre choix d'allonger la pause méridienne. Que vont faire les enfants pendant ce temps ? Dans quel état d'excitation seront-ils en revenant en cours ? Les enfants bénéficieront-ils d'une pause entre 14 heures et 16 heures ? Et ce n'est pas votre proposition de créer un comité de suivi de la mise en place des rythmes scolaires qui va réhabiliter notre confiance et celle des parents dans les méthodes de la majorité municipale et apporter des réponses à nos questions. En effet, quelle garantie donnez-vous aux parents d'être écoutés qui ne sont pas de votre avis ? Quel parent viendra perdre son temps quand il sait que de toute façon, vous ne déciderez de tout qu'en fonction de votre intérêt. La majorité municipale a toujours adopté vis-à-vis de la réforme des rythmes scolaires une position partisane, cherchant à créer le trouble pour faire porter la faute au Gouvernement. À aucun moment, elle n'a cherché à instaurer de nouveaux temps périscolaires, alors que la richesse de notre vie associative, de nos infrastructures, aurait pu permettre par exemple à tous les enfants de découvrir un sport, un instrument de musique. Non, la majorité municipale a malheureusement délaissé l'intérêt des enfants. Cette réforme permet pourtant de réduire les injustices. Et je me permettrai à ce propos de citer le président de la FCPE nationale : « Cette réforme n'a jamais accru les inégalités, comme on l'a trop souvent entendu. Bien au contraire ! Avant cette réforme, les écarts d'investissements des communes dans le périscolaire allaient de 1 à 10 et cela ne choquait pas grand monde. »

Pour toutes ces raisons, Écologie Ivry Seine Amont est contre votre proposition de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur notre Ville, contre vos méthodes et souhaite que l'avis des parents soit pris en compte. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - « Bon ! Régis Leclercq. »

M. LECLERCQ. - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. C'est difficile d'intervenir après l'intervention de la parente d'élève qui a dit énormément de choses, beaucoup mieux peut-être que ce que je dirais, mais je vais quand même m'exprimer pour donner la position de notre groupe publiquement. Déjà, je vais rappeler que lors de la campagne électorale, nous nous sommes exprimés sur le sujet par écrit. Nous avons dit que nous n'approuvions pas la manière dont cette réforme était imposée, mais que si nous étions en responsabilité, nous serions républicains et nous ferions tout notre possible pour l'appliquer le mieux possible et dans l'intérêt des enfants. Apparemment, ce ne n'est pas votre conception de la république. Être opposé à la réforme des rythmes scolaires vous exonère-t-il d'être républicain et de tenir compte de l'avis des parents ? Vous avez agi avec autoritarisme dans le mépris total de la loi. Notamment le projet soumis précédemment était illégal et contraire à l'esprit de la réforme.*

Commençons par le plan de la légalité. Vous avez soumis une organisation contraire à la loi et je ne peux pas penser que vous l'ignoriez même si cela faisait trois mois que vous faisiez preuve d'absence de méthodes et de projets. Il est dommage d'utiliser des moyens humains et financiers à préparer un projet dont vous saviez d'avance qu'il était contraire à la loi. Comme vous l'espérez, la direction académique de l'Éducation nationale l'a rejeté. D'une part, la durée hebdomadaire dépassait le temps maximum autorisé, sa durée maximale existait bien avant le décret des rythmes scolaires. D'autre part, vous ne respectez pas les cinq matinées travaillées obligatoires. Personne dans cette assemblée n'est dupe. Vous êtes heureux et pleinement satisfait de voir que votre premier projet a été refusé.

Cela vous permet une nouvelle fois de rejeter la faute sur les autres, de jouer les victimes et de refuser d'assumer vos responsabilités. Alors, je répondrai à Méhadée Bernard sur ce point, qui disait, « oui, vous nous dites toujours qu'on rejette la responsabilité sur d'autres » oui, on le dit, parce que quand une loi est votée, il faut l'appliquer. On peut avoir un point de vue sur une loi, mais une fois qu'elle est votée, il faut l'appliquer, il faut tout faire pour la mettre en œuvre le mieux possible.

Sur le contenu du projet, lui aussi manque complètement d'ambitions et oublie totalement l'intérêt de l'enfant qu'il s'agisse de son développement personnel ou de la pédagogie. L'ambition de la réforme des rythmes scolaires est de mettre en œuvre des activités contribuant de l'enfant dans un cadre de divertissements et de détente. En utilisant simplement les installations scolaires, vous auriez pu, imaginons, proposer des petits ateliers de théâtre, la lecture de contes, des activités manuelles comme la peinture, du dessin, les jeux de société, l'initiation à des activités scientifiques, sportives, artistiques et culturelles. Nous pouvions également espérer des activités basées autour du respect de l'environnement, de la prévention, du bien-être et de la citoyenneté. Mais non, pour vous, les rythmes scolaires se cantonnent à la distribution d'un gouter. Et cerise sur le gâteau, ces rythmes scolaires seront payants. En effet, de manière insidieuse, vous nous proposez de voter ce soir une augmentation de 35 % des tarifs pour l'accueil des enfants après l'école. Et je rappellerai aussi que l'État donne une dotation pour chaque enfant de 90 € dont on ne voit pas la couleur parce qu'au contraire, vous demandez une augmentation aux parents de leur participation. Vous prenez également le risque d'avoir des classes clairsemées le samedi matin et d'augmenter les inégalités pédagogiques. À travers ce manque de projet dans la mise en place de cette réforme, vous prenez en otage nos enfants et vous remettez en cause leur avenir.

Sur le plan de la famille, votre choix est désastreux. Désastreux pour les familles séparées qui verront encore moins leurs enfants. Des fratries seront divisées le week-end. Vous créez également une désorganisation au sein des familles qui auront un enfant au collège et un autre en élémentaire.

Sur le plan de la méthode enfin, vous ignorez dans un dédain incroyable la concertation menée lors de l'automne dernier que vous avez pourtant ardemment soutenue lors du Conseil Municipal de décembre 2013 et qui a fait ressortir le choix du mercredi matin à une très forte majorité et qui aurait constitué un choix beaucoup plus raisonné. Ce manque de volonté dans la conduite de cette réforme vous a conduit à élaborer cette organisation sur un coin de table sans travail avec les parents d'élèves, les associations et les animateurs, pourtant des acteurs essentiels dans une mise en œuvre ambitieuse de cette réforme. Ambition que méritent pourtant nos enfants. Élaborée également dans une opacité la plus totale, vous avez en effet attendu l'avant-veille de la date obligatoire du dépôt de projet éducatif territorial pour présenter l'organisation retenue aux familles. C'est également dans une incompréhension générale que les parents ont entendu lundi, ce lundi de la semaine précédente, qu'une représentante des parents d'élèves nous dire qu'elle préfère se tourner vers des professionnels plutôt que ceux qu'elle est censée représenter c'est-à-dire les parents (applaudissements).

Vous qui souvent vous fondez sur l'opinion populaire pour justifier vos décisions, vous avez aussi le mépris incroyable de retenir un argument prétendument objectif basé sur l'avis des chronobiologistes. Cet argument a été utilisé par toutes les communes pour justifier des choix pourtant différents.

Cet argument sans fondement n'est qu'un prétexte pour imposer ce choix irrationnel du samedi matin. Selon les données de l'Éducation nationale et de l'Association des Maires de France, le samedi matin n'a été adopté que par 1 % des communes lors de la rentrée 2013. C'est-à-dire que la grande majorité des communes respecte plus que vous les enfants et les familles. Les enfants n'auront désormais que le dimanche matin pour se reposer. Et là, je relèverai le témoignage de la parente d'élèves qui est intervenue sur cet argument de la chronobiologie.

En conclusion, cette réforme telle qu'a été menée par vous est un désastre pour l'avenir de nos enfants et le bien-être des familles. Nous voterons contre. Je n'ai pas tout à fait fini. Je vais terminer par le témoignage qui m'a été envoyé par mail d'une mère de famille que je vais vous lire tel quel : « Bonjour à tous. Il faut que tout le monde le sache. C'était la fête d'Ivry mais nous, parents d'élèves, n'avions pas le cœur à la fête. Parce que nous sommes majoritairement en désaccord avec la municipalité sur la nouvelle organisation du temps à l'école qu'ils nous imposent, nous sommes allés manifester devant la mairie pendant le discours du Maire, des parents et des enseignants de toutes les écoles d'Ivry avec panneaux et banderoles. Vous croyez que nous avons le droit de faire ça dans le pays des soviets, pardon des communistes ? Non. On nous dit que c'est interdit. On nous confisque... » Je vous lis tel quel. C'est le mail que j'ai envoyé, que j'ai reçu pardon. (rire) Ce n'est pas un lapsus révélateur (applaudissements). Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Je vous assure. « Non, on nous dit que c'est interdit, on nous confisque nos panneaux et si on essaye de les récupérer, les vigiles nous bousculent, malmènent, nous brutalisent sous les yeux du Maire, à 20 mètres, qui continue son discours et des élus qui s'applaudissent eux-mêmes. J'étais avec mon fil de 5 ans qui pleurait au milieu de toute cette bousculade. C'est honteux et indigne. » J'ai terminé. »

M. GOSNAT. - « Vous parlez de Tian'anmen là ? M. Leclercq, vous parlez de Tian'anmen ? Ce bouleversement, etc. Moi je vais passer tout de suite la parole à nos collègues, mais vous voyez, si je comprends bien, vous êtes un fervent défenseur de la réforme telle qu'elle a été préconisée par le Gouvernement. Mais je vous rappelle quand même que vous avez sous votre gouvernement supprimé 80 000 postes d'enseignants. Et qu'aujourd'hui, avec la réforme des rythmes scolaires, on n'a quasiment plus, presque plus, de création de postes. C'est bien ça le problème. Alors, il y a quand même un petit peu de suspicion par rapport à, je dirais, votre générosité à l'égard des élèves d'Ivry, etc. Nous nous sommes contre... »

M. LECLERCQ. - « Je n'ai jamais été dans aucun gouvernement, je peux vous rassurer. »
(rires)

M. GOSNAT. - « Si, si, évidemment. Non, la Droite, vous n'avez été dans aucun gouvernement. Bien sûr que si ! Nous, nous sommes contre cette réforme. Nous sommes absolument contre cette réforme. Et nous sommes obligés de l'appliquer, obligés de prendre des mesures pour ne pas être... s'il vous plaît. J'ai respecté vos interlocuteurs pour ne pas être obligé d'appliquer les mesures qui pourraient nous être imposées par le Gouvernement et par l'Académie. Je vais passer la parole maintenant à Mme Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'objet du débat de ce soir est de définir l'organisation retenue pour Ivry dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, réforme que vous vous êtes engagés dans votre programme Ivry au cœur à mettre en œuvre de la meilleure manière possible. Certes, vous êtes opposés à ce décret et à cette réforme. Ça, je crois que tout le monde l'a compris.

Mais maintenant, à moins de trois mois de la rentrée scolaire, ce qui vous est demandé, ce qui intéresse les parents, les enseignants et la communauté éducative dans son ensemble, c'est comment comptez-vous l'appliquer ? Ce ne sera ni la première, ni la dernière fois qu'un édile se verra contraint d'appliquer une loi qu'il désapprouve. Chacun d'entre nous peut partager certaines des critiques que vous exposez sur ce fameux décret ou sur la loi sur la refondation de l'école. Que d'ailleurs les groupes parlementaires communistes et écologistes ont voté à l'Assemblée nationale. Je le rappelle. Mais personne ne pourrait comprendre que vous vous défaussiez de vos responsabilités dans sa mise en œuvre parce qu'il vous appartient d'appliquer cette réforme et il vous appartient surtout de choisir de bien l'appliquer ou de mal l'appliquer. Ce choix sera votre choix, quel que soit les arguments, la rhétorique et la propagande que vous pourrez exposer et vous en serez comptable devant vos concitoyens. Nous sommes aujourd'hui le 26 juin. Il est un peu tard pour que les familles s'organisent pour la rentrée scolaire. Il est regrettable que nous débattions ce soir seulement de cette réforme et de ce projet d'organisation. Des familles ne savent toujours pas ou viennent seulement d'apprendre comment seront organisées les semaines de leurs enfants pour la rentrée prochaine. Le 23 février 2013 pourtant, il y a 16 mois, nous votions dans ce même conseil à l'unanimité le report de la mise en œuvre de cette réforme pour la rentrée 2014, de manière à mener une concertation large et approfondie et à prendre le temps de mener les chantiers nécessaires à sa mise en œuvre. Après neuf comités de pilotage, deux conférences plénières, l'une en ouverture de la concertation en avril 2013 et l'autre sous forme de colloque en septembre 2013, après des réunions ciblées auprès de chaque public, parents, enseignants, animateurs, agents techniques, le monde du sport, le monde de la culture et une enquête papier pour laquelle plus de 50 % de réponses nous sont parvenues pour chacun de ces acteurs, que nous propose-t-on ?

Un projet qui mécontente tout le monde, sauf l'union locale FCPE visiblement et les élus communistes et qui ne répond à aucune ambition éducative. Force est de constater que la montagne a accouché d'une souris.

Concrètement à quoi nous invitent ces deux textes, la loi et le décret ? À réorganiser le temps scolaire : 24 heures d'enseignement sur la semaine de l'enfant, notamment en concentrant sur cinq matinées d'enseignement sur les moments considérés comme plus propices aux apprentissages. Il nous invite également à soulager les journées de l'enfant pour mieux tenir compte de ses besoins, en répartissant les 24 heures d'enseignement sur cinq jours au lieu de quatre et en réduisant les journées. Il nous adjoint par ailleurs sur les temps libérés chaque jour à proposer aux enfants des activités gratuites, d'abord pour veiller à ce qu'aucun enfant ne sorte de l'école avant 16 h 30 sans que cela ne coûte aux familles et enfin pour contribuer à réduire la reproduction des inégalités. On peut trouver que cette réforme arrive trop tôt ou trop vite, qu'elle est trop contraignante ou trop souple. On ne sait plus bien qu'elle est exactement votre argumentaire. Que vous auriez bien sûr fait beaucoup mieux. Mais enfin, il n'y a rien dans ces objectifs pour améliorer les conditions d'apprentissage, mieux tenir compte des rythmes de l'enfant et réduire les inégalités, ni dans les conditions suggérées, répartir 24 heures d'enseignement sans que cela ne pèse sur les familles, que nous ne saurions rejeter. Je vous rappelle également les priorités du projet éducatif local : réduire les inégalités dans l'accès aux activités socio-éducatives. Il a été largement constaté lors du diagnostic réalisé que de nombreux enfants n'accédaient à rien. De nombreux enfants sont chez eux le mercredi, tout seuls ou gardent leurs petits frères et sœurs. Certains bénéficient de beaucoup des activités qui sont proposées et qui sont nombreuses sur notre ville, mais la fréquentation est inégalitaire et l'offre est inéquitable.

En ce sens, notre politique publique est à revoir. Prendre en considération les publics les plus fragiles, ensuite, notamment les enfants en difficultés, les familles, les enfants en échec, les enfants en situation de handicap. Troisième objectif, favoriser la cohésion sociale dans notre ville et le vivre ensemble. Quatrième objectif, renforcer la place de l'enfant dans la ville dans ses divers aspects affectifs, sociaux, dans ses déplacements, dans son bien-être et dans visibilité. Et le cinquième, permettre le meilleur accès au savoir et aux connaissances, en premier lieu l'apprentissage de la citoyenneté. Et c'est d'ailleurs le titre de la commission qui a étudié ce rapport il y a une quinzaine de jours.

Or, la question qui se pose à nous ce soir : en quoi le projet que vous nous présentez après des mois de concertation répond-il à ces enjeux ? En quoi nous proposez-vous la meilleure organisation possible telle que vous vous y êtes engagé lors des élections ? En février 2013, le projet de l'administration, celui qui permettait le moindre changement, était de prolonger l'interclasse d'une demi-heure et d'achever la journée scolaire un quart d'heure plus tôt. Les horaires proposés étaient donc 9 heures - midi, 14 heures - 16 h 15. Après quoi, il était proposé de mettre en œuvre enfin cette généralisation de l'accueil mixte éducatif du soir expérimenté depuis sept ans à l'école Guy Môquet. Je rappelle que ce projet repoussé d'année en année, d'abord pour des raisons de réorganisation administratives puis ensuite dans l'attente de cette réforme des rythmes scolaires. Ce scénario présenté avant la concertation est très justement intitulé a minima, consistait simplement à caser les $\frac{3}{4}$ d'heure quotidiens à prélever sur le temps scolaire et n'engageait en rien une refonte globale de la semaine de l'enfant, contrairement à ce que Claire Leconte nous invitait à faire. Ce projet était un point de départ pour évoluer au cours de la concertation.

Or, le scénario que vous avez déposé parce qu'on débat après le dépôt du projet. Je le précise. Le scénario que vous avez déposé est à peu de choses près le même : 8 h 45 - 12 heures ; 14 heures - 16 heures, la seule évolution concédée est l'augmentation d'un quart d'heure d'enseignement le matin et seulement en élémentaire, pour tenir compte quand même du consensus des enseignants sur ce point qui demandaient une demi-heure de plus en élémentaire et un quart d'heure en maternelle et le choix du samedi matin alors que plus de 80 % des familles qui se sont exprimées -, on ne revient pas sur le fastidieux débat sur l'interprétation des chiffres - des familles qui se sont exprimées donc l'avaient fait au profit du mercredi. Mais vous savez sans doute mieux que les parents ce qui est bon pour leur enfant. En quoi ce projet améliore-t-il la place de l'enfant dans la ville ? En quoi nourrit-il la coéducation ? En quoi contribue-t-il à lutter contre la reproduction des inégalités ? En quoi renforce-t-il la place des parents et les conforte-t-il dans leur rôle ? En quoi améliore-t-il les conditions de travail des professionnels, enseignants, animateurs, ATSEM, agents d'entretien et de restauration ? En quoi enrichit-il le parcours éducatif, culturel, sportif et artistique de nos enfants ? En quoi garantit-il le bien-être de ces chères petites têtes blondes ? En quoi tout simplement permet-il de placer l'enfant au premier plan ? En rien. Blondes et brunes, si vous voulez. Je crois que le débat est ailleurs. En rien ! Pas de nouvelles activités périscolaires, pas de plan de formation en tout cas annoncé dans le projet éducatif de territoire, pas d'information sur les taux d'encadrement et les contenus, pas d'indication non plus sur les nouveaux horaires et les nouvelles organisations du travail des animateurs et des agents du service ATSL dont on nous dit qu'il y aura un plus, mais lequel ? Pas d'indication sur les discussions qui ont été menées avec eux et sur leur adhésion au projet, pas de parcours éducatif, ni de mobilisation de la communauté éducative, pas d'implication des parents et loin s'en faut. Pas de partenariat, les enseignants ont été avisés de ces choix par un affichage sur la porte de leur école. Rien !

Les neuf mois de concertation et six mois de silence qui ont suivi n'ont donc rien apporté. Ou bien peut-être n'avez-vous rien écouté.

Les propositions de mise en œuvre d'un nouvel emploi du temps scolaire puisqu'il ne se résume qu'à cela, que vous avez sorti de votre chapeau début juin, ont pour effet de décourager nos partenaires de l'Éducation nationale, d'affliger les parents et de semer la discorde. Parce que c'est bien votre projet qui sème la division. Est-ce vraiment ce que vous recherchez ? Les arguments que vous avancez sont de deux sortes. Arguments logistiques d'abord. Les fameuses contraintes organisationnelles. Mais avez-vous recensé les locaux non scolaires qui pourraient être mis à disposition sur les nouveaux temps éducatifs aux abords des écoles et leur occupation actuelle pour mesurer un véritable impact de leur occupation par les enfants ? Avez-vous étudié les ressources mobilisables pour proposer des activités enrichissantes aux enfants de notre ville et pas seulement au sein des équipements municipaux, mais en mobilisant largement les acteurs culturels et sportifs de la ville ? Cela n'a pas été fait. Et on nous présente un chiffre qui correspond au nombre d'enfants qui peuvent être accueillis en même temps dans les locaux de loisirs et des affirmations selon lesquelles rien n'est possible. C'est révélateur d'une vision cloisonnée et étriquée et d'un manque d'ambition politique. Ce qui est possible ailleurs l'est forcément ici ou alors Monsieur le Maire, il faut vous interroger sur votre capacité à organiser votre administration pour qu'elle réponde aux besoins des Ivryens et à vos engagements. Cette conception verticale est nécessairement un frein à toute construction d'un projet ambitieux. Je ne nie pas la réalité des contraintes.

Je suis bien placée pour le savoir puisque pour ma part, je suis en charge dans une ville voisine qui a fait le choix d'activités gratuites, riches et diversifiées pour l'ensemble des enfants scolarisés, de la mise en œuvre des rythmes scolaires. Je sais à quel point le travail est titanesque, mais j'affirme ici que ce travail n'a pas été fait parce que vous n'avez jamais eu l'intention de mettre en œuvre cette réforme, que vous avez menti à vos concitoyens et manipulé tous ceux qui se sont déplacés dans les réunions organisées par vous.

Arguments financiers ensuite : même logique. Bien sûr une telle réforme a un coût. L'éducation a un coût et c'est un bel investissement sur l'avenir. Nous savons que le financement prévisionnel, les recettes envisageables pour Ivry pourraient monter à 500 000 € par an, au titre du fonds d'amorçage et de la CAF. Nous savons aussi que le fonds d'amorçage n'étant pas pour l'heure pérennisé, seuls 50 % de ces montants sont confirmés à long terme, soit 250 000 €. À l'origine, l'Association des Maires de France avait évalué le coût moyen d'une telle réforme à 150 € par enfant et par an, soit pour une ville comme la nôtre, 750 000 €. Les évaluations de vos services naviguaient entre 600 000 et 900 000 €. Celui que vous proposez n'en coûtera aucun d'euro. Vous allez même mettre bénéficiaires, Monsieur le Maire, puisque vous empocherez le fonds d'amorçage sans mettre en œuvre d'activités gratuites. Et en plus, vous voulez continuer la lutte pour maintenir ce fonds d'amorçage de manière durable ? Il n'y a pas de limites à votre mauvaise foi. Mais vous vous cachez derrière les coûts pour justifier du peu d'ambition de votre emploi du temps. Que sont 600 000 € pour un budget de 140 millions ? Arrêtons la démagogie ! Ce n'est pas une charge supplémentaire puisqu'il s'agit de temps périscolaire et que les temps périscolaires sont à la charge des communes. Mais en revanche, ça relève d'un choix politique. Combien coûte la société de sécurité qui a arraché les banderoles aux mamans dimanche dernier ? Combien coûte la fête d'Ivry ? Combien ont coûté les Assises de la jeunesse dont on attend encore les suites ? Et la reconstruction de l'école Makarenko, les multiples études menées depuis 20 ans alors que vous ne la reconstruirez jamais ?

Ivry recèle de richesses, de ressources, d'artistes, de photographes, de professionnels multiples qui seraient heureux d'apporter leurs savoirs et de faire bénéficier de leur expérience aux enfants de notre ville. Ivry dispose d'animateurs de qualité, d'éducateurs sportifs, d'une culture du loisir, d'associations nombreuses qui pourraient se mobiliser pour cette réforme. Elle connaît des dispositifs qui sont autant de laboratoires de ce que nous pourrions faire pour nos enfants : Guy Môquet, Einstein, Radio cartable, Les Bergers. Elle a la chance d'avoir une communauté éducative mobilisée, exigeante, attentive, inventive et unie. Au fond, Monsieur le Maire, oui, vous avez fait des questions logistiques et financières avant l'intérêt des enfants de votre ville. Pourtant sur d'autres projets qui vous tiennent à cœur, les obstacles financiers ne vous effraient pas. La manufacture des Œillets n'était pas particulièrement acquise sans votre volonté politique. Ce grand projet d'Ivry Confluences ne coûte pas quelques centimes, il me semble. Ce que je crois, c'est que vous cherchez à saboter cette réforme parce qu'elle ne vient pas de vous ou des vôtres. Vous cherchez à convaincre votre électorat qu'elle est mauvaise. Mais la seule chose à laquelle vous nous convainchiez, c'est qu'il était utopique et malencontreux de laisser une liberté aux communes. L'objectif était de permettre le dialogue, de renforcer la coéducation pour poursuivre des projets de territoire appuyés sur les réalités et les spécificités de chaque terrain, des fonctionnements et des ambitions locales. Bref, sur l'intérêt général. Mais c'était sans compter sur les intentions politiciennes. Vous avez essayé durant toute la concertation de la réduire à une opposition au Gouvernement. Et vous avez échoué.

La communauté éducative s'est mobilisée pour obtenir une amélioration des conditions d'enseignement, du bien-être et de réussite pour nos enfants. Face à ce constat, vous avez tenté l'usure et l'opacité pendant six mois, le mensonge sur le samedi matin et puis la manipulation quant au projet finalement déposé, non recevable, ce que vous n'ignoriez pas, qui finalement vous permet aujourd'hui de nous expliquer que c'est l'Académie qui vous oppose le samedi matin. Mais personne n'est dupe. Je tiens d'ailleurs à dénoncer le grand mépris dont vous avez fait preuve et dont vous faites encore preuve vis-à-vis des parents, le déni qui est le vôtre face à leur colère et leur incompréhension, leurs inquiétudes et leurs difficultés. Ramener leur mouvement de concertation à une manœuvre politique est une honte. Quand c'est mené par vos courroies de transmission, ils ont droit à tout votre attirail de propagande, mais quand cela ne va pas dans votre sens, ce ne sont que de méprisables agitateurs. N'avez-vous point entendu la détresse de ce papa lundi soir dernier qui va perdre une demi-journée avec son enfant, la colère de cette maman qui voit son organisation familiale bouleversée ? Êtes-vous sourd à vos concitoyens ? Et ces enseignants pour lesquels vous changez la règle du jeu après le mouvement, sans leur laisser le moindre moyen de se retourner, les obligeant à travailler le samedi matin quand leurs enfants seront eux en classe le mercredi. Et c'est l'État qui n'entend pas ? Il y aurait sans doute un gros problème de surdité à tous les niveaux alors. Vous annoncez la mise en place de conseils de vie éducative dans les écoles, mais sur quel projet ? Vous annoncez que les projets vont suivre, mais que vont faire nos enfants à la rentrée ? Vous voulez les construire en partenariat, mais pourquoi les centaines de personnes qui se sont déplacées au cours des derniers mois, fières qu'à Ivry on cherche à les écouter, reviendraient autour de la table de discussion alors que vous ne les avez pas entendus ? Monsieur le Maire, tout ceci n'est pas digne de ce qu'Ivry sait faire et de ce qu'elle a démontré tout au long de son histoire. Ce sont nos enfants que vous sacrifiez. C'est la politique de la terre brûlée. Alors, réagissez pendant qu'il en est encore temps.

Voici ce que je vous propose pour aller vers une plus-value sans bouleverser ce qui a déjà été travaillé.

D'abord, je propose le dépôt des horaires suivants qui me semblent plus conformes aux attentes de la communauté éducative. Des horaires de classe de 8 h 45 à 12 heures puis de 13 h 45 à 15 h 45. Mais dans une réflexion d'ensemble sur tous les temps de l'enfant, elle s'organiserait ainsi. Le matin, un accueil gratuit organisé à partir de 8 h 30 en conventionnant avec les enseignants et un accueil en classe en CP et en CE1 pour tenir compte des besoins de ces enfants qui sont moins adaptés pour être accueillis dans la cour. Le midi, une pause méridienne de 1 h 45. Je vous rappelle que l'ensemble des acteurs éducatifs consultés se sont prononcés contre l'augmentation de la pause méridienne, qu'il s'agisse des parents, des enseignants ou des agents municipaux, pour trouver un compromis entre ce qui est nécessaire pour mieux enchaîner le passage des enfants à la restauration et ne pas augmenter leur temps de cours de récréation que les conditions actuelles ne permettent pas de faire évoluer. Et je précise que sans augmentation de l'encadrement, on n'est pas en mesure de faire des groupes, des petits groupes sur le temps de l'interclasse. Il paraît indispensable de mettre d'abord en place des aménagements construits par le service RIS (Restauration Intendance Scolaire) il y a de ça plusieurs années, pour mieux structurer l'organisation de cette pause méridienne. Et puis de construire des projets pédagogiques, école par école, avant même d'envisager une ultérieure extension à 2 heures d'interclasse si elle s'avérait nécessaire.

Le soir, je propose une pause récréative à 15 h 45 gratuite, qui permettrait de répartir les enfants entre ceux qui restent et ceux qui partent, puis l'accueil du soir s'engagerait à 16 heures tel que vous l'avez prévu, avec l'introduction du gouter et un accueil mixte éducatif en élémentaire, un accueil de loisirs en maternelle.

Pour compenser le manque d'ambition en termes de justice sociale qui est celui de la réforme, je propose également la mise en place une fois par semaine d'un accueil du soir gratuit, de 16 heures à 18 h 30, s'inscrivant dans un parcours éducatif annuel. Des cycles d'ateliers culturels, sportifs, linguistiques, d'expression, d'éducation à la citoyenneté ou au développement durable s'enchaîneraient au cours de sept séances successives par période de deux mois. Et pour dépasser les problèmes logistiques, ils s'effectueraient par roulement entre groupes scolaires, à raison de deux à trois groupes scolaires par soir. Les enfants pourraient ainsi bénéficier de manière optimisée des locaux et des ressources éducatives de la Ville. Ces projets seraient construits en complémentarité avec les projets d'école et les partenariats culturels déjà déployés sur le temps scolaire. Et ils auraient le mérite de toucher tous les enfants et pas seulement ceux qui ont la chance d'être inscrits par leurs familles à des activités extrascolaires ou qui seront accueillis dans nos accueils du soir. Ces soirs-là, en accord avec les enseignants, il n'y aurait évidemment pas de leçon. Je propose également qu'une école volontaire puisse organiser ces parcours sur un après-midi libéré d'enseignement à titre expérimental et qu'à l'issue d'une année d'exercice, ces parcours du soir soient ramenés en demi-journées l'après-midi, tel que le décret Hamon le prévoit. Si cela s'avérait nécessaire, sinon on pourrait maintenir l'organisation initiale.

Deux points encore et j'en termine. La généralisation de l'accueil mixte éducatif le soir est une bonne chose. Elle traîne pour de multiples raisons depuis six ans, mais je n'ai pas le sentiment que ce chantier a été préparé. Comment allez-vous le mettre en œuvre ? Elle impose la construction d'un projet partenarial au sein de chaque école, d'une réflexion à échelle municipale sur les devoirs, d'un plan d'occupation des locaux. À ma connaissance, les directeurs et les enseignants n'ont pas encore été associés à ce projet. Or, pour être correctement mené, il impose un partenariat. L'expérience de Guy Môquet devrait nous éclairer. Pouvez-vous nous dire comment vous pensez être prêts pour la rentrée prochaine ? Je termine sur l'épineux débat du mercredi et du samedi. Je réaffirme la position que j'ai toujours affirmée. Les arguments pour l'un et pour l'autre sont nombreux et légitimes.

Ils s'opposent et s'annihilent les uns les autres. Il est difficile de trancher entre avis de chronobiologistes qui sont en désaccord entre eux, de trancher entre le repos du mercredi et la semaine de six jours pour ceux qui n'ont pas de repos le mercredi, de choisir entre voir plus calmement les enseignants de ses enfants le week-end et passer moins de temps en famille, de choisir entre une matinée d'enseignement plus confortable et de renoncer à toutes activités extrascolaires pour les enfants qui sont au centre de loisirs le mercredi. Surtout quand vous n'en proposez pas dans le cadre du projet de réaménagement de la semaine. Or, nous ne mettrons pas les arguments des uns et des autres sur la même ligne, même si chacun partage les mêmes ambitions : une vie familiale apaisée et épanouie, un rythme de l'enfant adapté, une parentalité épanouie et un partenariat. Monsieur le Maire, il est difficile de trancher. Moi-même je n'ai pas pris position. J'ai ma sensibilité de maman, j'ai ma sensibilité et ma responsabilité d'élue. Et c'est justement en responsabilité que je vous demande de revenir au mercredi pour les deux raisons suivantes. D'abord, la majorité s'est clairement exprimée. Il ne fallait pas mener cette concertation si vous n'aviez pas l'intention d'en tenir compte. Et ensuite, vous avez annoncé le choix du mercredi.

Ceux à qui cela ne convenait pas ont pu s'organiser autrement, les autres non. J'ajoute que pour l'instant, l'USI annonce qu'ils maintiennent leurs créneaux sportifs du samedi matin parce que de toute façon, les parents ne mettront pas leur enfant à l'école. Vous rendez-vous compte de ce que vous êtes en train de provoquer ? Vous réclamez le retour à 26 heures d'enseignement et vous conduisez à Ivry à ce qu'il n'y en ait en réalité plus que 21. Aussi pour l'heure, il me paraît irresponsable de s'entêter dans cette voie. Je vous demande donc de mettre en débat cette proposition auprès de la communauté éducative avant le 3 juillet puisque c'est la date que la direction académique vous a donnée et de la faire étudier par vos services. Je vous le demande pour nos enfants, parce qu'il nous appartient de donner le meilleur de nous-mêmes aux jeunes générations. Je vous remercie. »

(applaudissements)

M. GOSNAT. - *« Bien ! Je viens de découvrir des tas de propositions que je n'avais jamais vues auparavant. (rire) Je passe la parole à notre ami Atef Rhouma. »*

M. RHOUMA. - *« Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Le projet d'organisation scolaire déposé par la Ville a engendré beaucoup de mécontentement et d'inquiétudes auprès de nos concitoyens qui craignent de devoir supporter les inconvénients et les difficultés que cette nouvelle organisation est susceptible d'engendrer. La municipalité a tenté d'évaluer au mieux la façon de mettre en place cette réforme dans les meilleures conditions et en tenant compte des avis de chacun des acteurs, mais elle a fait un choix qui forcément ne convient pas à tous. Je pense notamment au choix du samedi travaillé qui entraîne de réelles difficultés pour certains parents et pour la vie de famille. Nous savons que la majorité des parents qui se sont exprimés sur cette question était favorable au mercredi matin travaillé. Et nous savons que le bien-être des enfants passe aussi par celui des parents. Les colères sont donc légitimes. Nous déplorons nous aussi que malgré une importante concertation et malgré l'investissement d'un nombre important d'acteurs, tout cela ait été fait dans la précipitation et la confusion. Il est légitime de vouloir en savoir plus quant aux activités périscolaires qui seront proposées puisqu'à ce jour, nous avons eu peu de visibilité sur le futur contenu de ces temps pour lesquels nous avons tous une exigence de qualité éducative. Notre municipalité se doit donc de travailler à lever ces interrogations et ces inquiétudes aussi bien auprès des parents d'élèves que du corps enseignant et du personnel territorial.*

Mais si ce choix ne convient pas à tout le monde, il n'a pas été fait non plus sans raison. C'est un choix qui prend en compte, au-delà de l'intérêt de l'enfant, l'impact organisationnel en ressources humaines, financières, engendré par la réorganisation du temps scolaire. Avec les coupes budgétaires dont les collectivités font les frais, il serait irresponsable d'éluider la question des moyens humains, matériels et financiers dont nous disposons. Il en va notamment de la qualité des activités proposées, des conditions d'accueil dans de bonnes conditions des enfants. Aucune qualité n'est possible sans moyens suffisants. Et vous le savez, le Gouvernement ne finance pas comme il se doit la mise en œuvre de cette réforme.

Le devoir de responsabilité de Monsieur le Maire et Méhadée Bernard les a conduits à déposer le projet d'organisation scolaire de notre ville le 6 juin, ceci afin que ne nous soit pas imposé un projet qui nous mette encore plus en difficultés. Nous en prenons acte et nous prenons aussi notre responsabilité en approuvant cette délibération relative à la mise en œuvre des rythmes scolaires pour septembre 2014.

Nous demandons aussi au PS local qui se dit soucieux des préoccupations des Ivryennes et des Ivryens d'interpeler le Gouvernement et le ministre de l'Éducation, M. Benoît Hamon, et de leur faire part des difficultés que ce décret engendre à Ivry comme dans bon nombre de communes afin d'en demander la suspension. Car à Ivry, la culture et l'éducation ont toujours été une priorité. Si la réforme de l'école est nécessaire, c'est notamment pour lutter contre les inégalités scolaires.

Or, en retirant les temps d'enseignement culturels, artistiques, sportifs et citoyens des enseignements du temps scolaire, obligatoire et gratuit, et en laissant le soin aux collectivités de le prendre en charge, le Gouvernement prend le risque de voir se développer de fortes disparités territoriales. Il remet en cause le principe même d'égalité puisque ces activités seront dorénavant dispensées en fonction du bon vouloir des villes et surtout de leurs ressources. Cette réforme remet donc en cause le caractère obligatoire national et gratuit de l'école publique. C'est notamment pour cette raison que sa mise en œuvre a été si difficile. Je vous remercie, messieurs-dames. »

M. GOSNAT. - *« Merci. La parole à Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci beaucoup Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Je tenais particulièrement à intervenir sur ce point de notre ordre du jour au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, car en tant que jeune parent d'élève, éducateur spécialisé de profession et avant tout comme citoyen ivryen engagé, je suis très attaché à notre école républicaine. La réforme des rythmes scolaires et la question de la mise en œuvre dès la rentrée prochaine des nouveaux rythmes nous interrogent forcément et sur certains points nous inquiètent réellement. En effet, l'ambition majeure de cette réforme est de replacer l'enfant au cœur du fonctionnement de l'école dans le souci de son bien-être, du vivre ensemble et de l'amélioration des conditions de son apprentissage. Mais les modalités descendantes de la mise en œuvre de cette réforme à l'échelon local réduisent considérablement les marges de manœuvre, nous mettant, nous les élus ainsi que les institutions déléguées à cette tâche, en grandes difficultés, tout autant que les familles invitées à s'exprimer sur des choix très complexes. Comme nous avons tous pu le constater, ce débat serein qui aurait dû avoir lieu autour de cette question a été fortement perturbé par le calendrier électoral. Des interrogations légitimes ont émergé de toutes parts et en ce qui concerne Ivry, ce soir, de nouvelles réponses nous ont été données.*

Notre groupe partage la plupart de ces interrogations, qu'il s'agisse des contenus pédagogiques des temps périscolaires, de la formation et du statut des animateurs en charge de ces temps, de la cohérence éducative de l'ensemble de l'organisation école par école, de la place réservée aux enfants porteurs de handicaps dans ces nouvelles activités, de l'adéquation de ces directives pour les moins de trois ans, etc. Autant de questions qui devront trouver des réponses dans cette première d'expérimentation et d'évaluation. C'est pourquoi ce soir je ne compte pas revenir sur la chronologie d'une réforme dont l'échec était prévisible. Tout comme je ne vais pas revenir sur les débats passionnés, trop souvent houleux et parfois douteux qui ont alimenté les réseaux sociaux. Ce débat mérite mieux que les invectives et les tentatives de récupération politicienne. Mieux aussi que des réponses incantatoires, mais vides de sens.

J'aimerais en revanche vous inviter à prendre un peu de hauteur vis-à-vis de cette réforme qui a au moins eu le mérite de nous faire débattre et de soulever des questions essentielles qui préoccupent tous ceux et toutes celles qui sont soucieux de l'éducation et de la formation des générations futures. Le constat que nous devons garder à l'esprit est le suivant. L'école française figure aujourd'hui parmi les plus inégalitaires des pays développés, comme l'a relevé la dernière étude PISA. Alors comment, à l'échelle de la Ville, cette refondation de l'école qui nous est aujourd'hui imposée peut se transformer en un levier de réduction des inégalités sur notre territoire ?

Cette réforme des rythmes scolaires et le projet municipal qui en découle pourront-ils faire d'Ivry-sur-Seine une ville où l'école reprendra sa place d'institution formatrice et accompagnatrice des futurs citoyens ? C'est le défi que nous devons relever. Et comme l'a justement rappelé notre collègue Méhadée Bernard, nous n'avons pas attendu cette réforme pour le faire. En termes de résultats, l'éducation prodiguée en France dégringole dans quasiment tous les classements internationaux. Les écarts de réussite entre bons et mauvais élèves se creusent. Parallèlement, notre système éducatif est largement remis en cause par les parents et les professionnels du secteur. Les chefs d'établissement, les enseignants, les éducateurs, les animateurs, mais aussi les parents témoins de cette dégradation des relations entre partenaires, mais aussi entre adulte et enfant et pointent le manque de moyens alloués à cette mission importante alors que les exigences sont toujours aussi nombreuses. Cette situation dramatique pour un pays comme le nôtre favorise une logique de marché éducatif où l'école devient l'objet de marchandisation des connaissances, d'une sorte de consumérisme éducatif, avec en corollaire une logique des relations client - fournisseur qui met en difficultés l'institution comme on a pu le constater dans les choix faits par différentes villes du Val-de-Marne qui ont sous-traité les activités périscolaires, ou pire à Béziers où les enfants de chômeurs se voient exclus de toute participation aux activités périscolaires. Car le marché éducatif implique la mise en concurrence généralisée des établissements, des pédagogies, mais également des enseignants et des enfants entre eux. On ne demande plus à l'école de former des citoyens, mais de produire, de fabriquer des individus au profil adapté à un marché du travail mondialisé et extrêmement concurrentiel. Pour notre part, ce n'est pas notre vision de l'école républicaine et de son rôle central dans l'émancipation des individus grâce à l'accès au savoir. Nous ne pouvons pas cautionner cette dérive et la logique qui l'anime. D'autre part, on demande aux enseignants et aux personnels encadrants d'être toujours plus efficaces, alors même que leur situation professionnelle et leurs conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années.

En effet, il ne s'agit pas seulement de revoir l'organisation du temps scolaire et les contenus pédagogiques, nous devons aussi questionner la capacité réelle des acteurs éducatifs à accomplir leur mission dans les meilleures conditions (sécurité, compétences, moyens), voire même de repenser la nature de leur mission qui se voit changer dans ses fondements et en ce qui concerne notamment le rôle des animateurs. Car comment concevoir le bien-être de l'enfant à l'école si les professionnels qui y travaillent n'en bénéficient pas eux-mêmes ?

Nous savons toutes et tous que les origines sociales, le capital culturel et les attitudes éducatives au sein des familles notamment, sont des facteurs déterminants de la réussite éducative. Or, à Ivry-sur-Seine historiquement, nous concentrons une grande diversité des populations au capital social, économique et culturel très hétérogène. C'est pour cela que nous avons développé des politiques spécifiques pour permettre à tous les enfants ivryens d'accéder à des équipements sportifs et culturels de qualité. Pouvons-nous faire mieux ?

Surement. Mais pour cela, il faut aussi que les forces soient mieux partagées entre la collectivité locale et l'Éducation nationale. Les élus EELV s'interrogent donc sur l'ambition affichée de cette réforme pour plus d'égalité et de justice sociale, avec comme prisme l'intérêt de l'enfant, mais qui laisse aux municipalités le soin de la mise en œuvre et du financement, ce qui irrémédiablement créera des inégalités nouvelles entre les municipalités capables d'assumer le surcoût de cette réforme et les autres qui ne pourront pas.

En conclusion, cette réforme n'est pas bonne pour les deux raisons citées et que nous rappellerons une fois encore. En se déchargeant sur les collectivités territoriales d'une partie de ses obligations d'enseignement, la réforme Peillon - Hamon porte atteinte à l'unité de l'institution qui est l'Éducation nationale. En renvoyant à plus tard la question des contenus et des programmes des apprentissages initiaux, elle se transforme en nouvelle réglementation administrative porteuse d'inégalités. Notre groupe, une fois de plus, déplore un débat bien plus centré sur les divisions et les oppositions. Nous sommes conscients qu'il reste encore un travail considérable à réaliser pour mettre du contenu dans ces moments non scolaires qui seront proposés aux enfants. Celles et ceux qui seront chargés de cette mise en œuvre pour que leur professionnalisme et leur implication... excusez-moi. Désolé, je n'ai pas envie de m'étrangler. Merci, Monsieur le Maire. C'est de l'eau. Je rassure. Celles et ceux qui seront chargés de cette mise en œuvre devront être soutenus et encouragés, reconnus, pour que leur activité dépasse le simple statut de travail d'appoint, pour qu'ils sortent de cette forme de précarité et des stéréotypes dont ils sont souvent victimes. Nous estimons également que le travail engagé aujourd'hui par la direction de l'enseignement et par notre collègue Méhadée Bernard doit se poursuivre dans la sérénité, la transparence, et avec le soutien de la majorité municipale et de tous les acteurs de cette réforme, soucieux de la réussite de sa mise en œuvre sur notre commune. Car nous avons le potentiel humain et nous n'avons pas attendu cette réforme pour proposer aux jeunes Ivryens un riche panel d'activités qui mérite d'être intégré à la problématique de la mise en œuvre de cette réforme à Ivry-sur-Seine. Profitons de cette occasion pour faire entrer davantage nos partenaires associatifs dans l'école. Notre groupe sera exigeant, extrêmement vigilant, quant au contenu des activités périscolaires proposées et à leur pertinence selon l'environnement dans lequel elles seront mises en place, au choix des partenaires invités à participer à ces projets et aux modalités partenariales qui seront établies avec eux, à l'usage des moyens qui seront mis à disposition. Nous comptons bien participer à la mise en œuvre de cette réforme en siégeant notamment aux différentes instances de suivi et d'évaluation, toujours avec le souci de l'intérêt général. C'est avec ces exigences et cette ambition que le groupe EELV votera la délibération présentée. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci Mehdy Belabbas. Méhadée Bernard peut-être pour répondre à quelques interrogations. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Oui, je veux bien donner quelques éléments puisque je dois avouer que je suis assez interloquée par votre intervention, Sandrine Bernard. Interloquée parce que je rappellerai ici quand même que vous avez été en responsabilité au précédent mandat sur cette délégation, qu'au moment du décret Peillon si nous vous avions écouté, nous serions rentrés dans la réforme de suite et sans consultation, sans dialogue, sans discussion. Et je crois que c'est l'intervention de Monsieur le Maire qui a permis qu'on ne fasse pas les choses vite. Je trouve ça aussi assez incroyable que vous puissiez mentir éhontément dans cette enceinte. Je rappelle ici au public parce que peut-être que vous ne le savez pas, il y a des instances qui s'appellent les commissions municipales.*

Ces commissions municipales, elles sont pluralistes. Donc, il y a une commission qui est présidée par Bahri Sebkhî qui s'appelle la commission accès au savoir et à la connaissance. Dans cette commission, il y a des élus qui représentent tout le Conseil Municipal, Mme Appolaire en fait partie pour les groupes des Droites, Sandrine Bernard en fait partie pour le PS et on est un certain nombre à faire partie de cette commission.

Quand on a discuté dans cette commission de la réforme des rythmes scolaires, c'est un temps d'échange, de dialogue, de partage, de connexion, de construction entre nous, on peut ne pas être d'accord, mais il me semble ici qu'on peut travailler en bonne intelligence. Vous vous êtes targués, vous nous avez regardés en nous disant si vous voulez ma position, vous n'avez qu'à aller consulter mon blog. Donc, je trouve ça assez fou que ce soir vous fassiez preuve d'une telle créativité, alors que vous avez eu des espaces et que ces espaces manifestement, enfin pas manifestement, vous ne vous en êtes pas emparés et je le déplore.

Je voudrais quand même ajouter ici qu'il y a 20 % seulement des communes qui ont mis en place la réforme des rythmes en 2013, que les 20 % des communes qui ont mis en place cette réforme sont en grandes difficultés après un an de mise en œuvre, qu'il y a encore 15 jours, il y avait quatre villes en Val-de-Marne sur les 47 communes qui composent le Val-de-Marne qui avaient déposé leur projet. Puisque je le rappelle encore ici, je l'ai dit à la réunion publique la dernière fois, mais le décret Hamon, il est sorti le 7 mai avec des ajustements, en tout cas des différences avec le décret Hamon importantes. Effectivement, avant le décret Hamon, le samedi matin était quasi impossible. Et les retours qu'on avait eus de Mme Laporte à l'époque étaient : « de toute façon, je refuserai systématiquement le samedi matin en Val-de-Marne » et aujourd'hui cette porte nous est ouverte. Cette porte nous est ouverte et elle nous apparaît pertinente. Donc oui, nous rentrons dedans. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Ensuite, donc dans toutes les villes du Val-de-Marne, c'est vraiment la cata. Ce n'est pas, Ivry ne serait pas exceptionnelle dans ce contexte, bien au contraire. Et M. Leclercq pour votre gouverne, Villejuif n'a toujours pas déposé de dossier, donc ils sont tout autant dans la panade. Peut-être. Manifestement, vous faites état d'Alfortville. Alors moi, je suis assez interloquée puisque je suis allée un peu regarder ce qui se passait dans les villes d'à côté. Alors Alfortville, ils vont mettre en place les nouveaux temps périéducatifs. En revanche, l'accueil du matin, du midi, du soir, du mercredi, est réservé aux familles dont les deux parents travaillent. C'est ça une mesure égalitaire ? C'est sur le site de la ville d'Alfortville. Il faudra que vous vous en expliquiez.

Sur les taux d'encadrement, je l'ai dit dans mon intervention, je vous la transmettrai avec plaisir, peut-être ajouter que c'était une des questions de Mme Barge qui est intervenue tout à l'heure sur qu'est-ce que vont faire nos enfants le mercredi ?

Nous conservons ce que nous faisons déjà le mercredi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a 25 % des enfants d'Ivry qui participent aux activités qui sont proposées par les centres de loisirs le mercredi, nous les confirmons et en mettant en place le samedi matin, nous faisons en sorte que ces 25 % d'enfants de la ville puissent avoir des sorties à la journée, des sorties au Bréau, être accompagnés dans des projets pédagogiques des centres de loisirs.

Sur la question qui a été posée par Mme Voilot de la FCPE qui est une question importante qui est la question de l'évaluation avec les conseils de vie éducative. Il semble évidemment assez complexe de les mettre en place dès la semaine prochaine par école. Il nous reste une semaine, je ne vois pas comment nous pourrions nous organiser.

En revanche, moi je m'engage à ce que fin août, mais si on y arrive début juillet, qu'on mette en place ce conseil de vie éducative à l'échelle de la Ville. Ce conseil de vie éducative va irriguer les conseils de vie à l'échelle des écoles pour les mettre en dynamique dès la rentrée, faire des retours rapides, ajuster, regarder comment nous pouvons faire. C'est l'engagement que je peux prendre ce soir. Tac, tac, tac, qu'est-ce que j'ai... parce que j'ai noté plein de choses, alors ce n'est pas très simple de garder le fil.

Sur l'augmentation, c'est juste pour répondre à l'interrogation de M. Leclercq, d'abord ce n'est pas une loi, c'est un décret. Si c'était une loi, je dirais, on n'en serait pas là. Ensuite, sur les tarifs du soir qu'on vous propose, donc je vous ai dit le tarif du soir sur le coef minimum, ça sera 75 centimes pour les familles et pour le quotient maximum 2,94 €. Ce temps, c'est un temps qui dure 2 heures et demie, avec un goûter. Donc, il dure une heure de plus que le temps précédent qu'il y avait avec l'étude et en plus, il y a un goûter. Avant, enfin d'ordinaire, ce qui était en cours jusqu'à maintenant, l'étude, c'était 57 centimes le quotient minimum et 2,18 € le quotient maximum. Donc, pour le quotient minimum, c'est une augmentation de 3 € par mois. 3 €, donc avec un goûter et une heure de plus d'accueil par mois. Enfin voilà, je pense qu'il faut aussi donner quelques réalités.

Je ne vais pas m'étendre sur le mépris parce que je trouve ça assez choquant, la manière dont vous prenez les choses, Mme Bernard, mais ce n'est pas grave. J'ose espérer que la créativité dont vous faites preuve ce soir permettra d'irriguer les instances que nous mettrons en place dès la rentrée. Voilà, je vous remercie. »

M. GOSNAT. - « Bien, merci Méhadée Bernard. »

Mme APPOLAIRE. - « Je voudrais intervenir. Mon nom a été nommé. »

M. GOSNAT. - « Oui. »

Mme APPOLAIRE. - « Moi, j'ai assisté à cette réunion, j'ai été convoquée le 2 juin pour que ce rapport soit donné le 6 juin. J'ai trouvé que c'était un peu juste et qu'on nous mettait devant le fait accompli. Et j'ai montré mon désaccord et je veux mentionner qu'effectivement, notre groupe n'était pas d'accord avec cette proposition déjà très tardive, que vous auriez pu nous réunir plus tôt qu'on puisse donner notre opinion à ce sujet. Et ça vous pourriez le préciser. »

M. GOSNAT. - « Merci, Mme Appolaire. Vous savez, toutes les villes ont été mises également un petit peu devant le fait accompli parce qu'entre ce qu'étaient les mesures préconisées par le décret Peillon ont été à un moment donné remis en cause par le décret Hamon. Des choses qui étaient absolument interdites auparavant sont devenues autorisées. Si, si.

Donc voilà, je veux dire qu'il y a une improvisation terrible dans cette affaire, à tel point, mais je ne veux pas polémiquer, puis on va vite voter parce qu'à un moment donné, mais rendez-vous compte, cette réforme qui aurait dû être la refondation de l'école où il avait été question que peut-être on allait discuter des programmes, c'est quand même le minimum. C'est-à-dire au moins, il faut savoir de quoi on parle. Avant de parler des rythmes scolaires, il faut quand même savoir qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on enseigne, etc., quels sont les programmes pédagogiques et ça a été exactement le contraire. Et on nous a balancé la réforme des rythmes scolaires. Et on a renvoyé à une revendication qui était juste le retour à plus d'heures d'enseignement, on nous a renvoyés aux collectivités locales en réponse à la décision qui avait été prise par la Droite, M. Leclercq, de réduire ce qui était auparavant le samedi matin et renvoyer aux villes. Mais c'est pire. C'est-à-dire que la réforme, la réflexion sur les programmes scolaires a été totalement abandonnée. Et donc les rythmes scolaires, et là on vient d'apprendre il y a deux jours que maintenant, il faut qu'on s'attelle, comme par hasard, au moment où il faut discuter de la question au bout du compte des rythmes scolaires, on nous balance un débat national sur la question des notations. Est-ce qu'on met des notations ? Est-ce qu'on met des observations ? Est-ce qu'on met des couleurs ? Mais franchement, qu'est-ce que c'est que ce bidouillage ? C'est la honte par rapport à l'Éducation nationale. Alors moi, écoutez, franchement, j'aurais très envie... non, non, ça va. Chacun est intervenu. Madame, non, non, vous êtes intervenue longuement. Ça va bien. À un moment donné, ça suffit. Voilà ! On ira voir sur votre blog. J'aurais très envie de polémiquer, j'ai beaucoup de choses à dire, je ne le ferai pas. Je dis simplement la position par rapport à la réforme en général. Je peux vous dire et ça a été évoqué, c'est le business... ouais, comment on pourrait dire ? Je vais être poli. C'est le bazar dans toutes les villes, dans toute la France. À partir de cette réforme qui casse tout et à un moment donné, il faut qu'on atterrisse. Alors moi, je vous propose d'atterrir. Ce n'est pas le meilleur atterrissage, ce n'est pas le pire, je ne sais pas. En tous les cas, c'est cette réforme qui nous conduit à cette situation. Elle est mauvaise. Nous demandons qu'elle soit remise en cause. J'invite les parents d'élèves et les enseignants comme c'est le cas avec leurs organisations syndicales à se manifester contre cette réforme, mais en même temps, il faut bien à un moment donné prendre position si on ne veut pas que ce soit l'État qui prenne position à notre place.

Alors, celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition, la délibération qui vous est proposée, le manifestent en levant la main. Qui est contre ? La Droite, le Parti Socialiste. Enfin, le Parti Socialiste... ah oui, d'accord. Qui s'abstient ? Vous avez remarqué qu'on vous a laissé la parole. Ce n'est pas toujours le cas dans toutes les villes. NPPV ? Donc, la délibération est adoptée. Merci. Alors, on n'applaudit pas puisqu'on s'est dit... »

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ REAFFIRME sa demande de moratoire annulant les décrets de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur le Maire du Projet Éducatif De Territoire présentant l'organisation scolaire et de la réponse apportée par la Direction Académique de l'Éducation Nationale et **APPROUVE** le projet d'organisation scolaire modifié au regard des observations formulées par la Direction Académique de l'Éducation Nationale.

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. RIVIERE, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

B/ LOGEMENT**Opérations de logement et aides de la Ville**

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« Et je vais passer la parole maintenant à notre collègue Philippe Bouyssou concernant les questions du logement. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'attends. »*

M. GOSNAT. - *« Oui, on attend que... Bien, s'il vous plaît. On va commencer. Vas-y, parce que sinon... »*

M. BOUYSSOU. - *« Bien ! Alors, je crains fort qu'entre la réforme des rythmes scolaires et le match de foot, la question de la réponse aux besoins des demandeurs de logement n'intéresse résolument qu'assez peu de monde, mais je vais quand même tenter de faire mon intervention, mais je l'avoue avec un tout petit peu d'amertume et de désappointement. Monsieur le Maire, chers collègues. Ce soir huit projets de délibérations, un dossier ayant dû être reporté, sont soumis à notre approbation. C'est trop fort. D'accord. Concernant la mise en œuvre de notre politique du logement, ce type de décisions, qui s'inscrivent dans le cadre de notre plan pluriannuel de l'habitat, ne fait pas toujours l'objet d'une inscription comme affaire en débat, ce qui pour autant ne veut pas dire que nous ne les examinons pas dans le détail, notamment dans les commissions.*

Le cadre de notre politique du logement a été approuvé lors de la précédente mandature. Notre assemblée étant désormais composée pour une grande part de nouvelles et de nouveaux élus qui n'ont pas participé directement à son élaboration, il me semble donc important d'en rappeler les grandes orientations pour vous permettre d'apprécier comment les affaires examinées ce soir en découlent. Succédant aux conventions triennales de programmation de constructions de logements, le plan local de l'habitat établi pour six ans détermine les objectifs chiffrés que nous avons défendus pied à pied auprès des services de l'État, afin d'être au plus près des besoins des Ivryens et des choix élaborés avec eux, mais ils relèvent de compromis. Ces objectifs se fondent en effet sur notre volonté d'un équilibre entre cohésion sociale et cohésion urbaine et le respect de nos engagements auprès des Ivryens. Ils s'inscrivent également dans les orientations du schéma directeur de la région Île-de-France, document que toutes les organisations politiques de Gauche au Conseil Régional ont construit et soutenu. En juin 2011, après deux années de concertation avec les Ivryens et les institutionnels du logement, notre Conseil avait approuvé un premier projet, porteur de nos orientations et de notre volonté de répondre à la demande qui s'exprime sur notre territoire. Le PLH 2012 - 2017 que nous avons finalement adopté en février 2012 et qui régit encore aujourd'hui l'évolution de notre ville était le résultat d'une bataille acharnée avec les services de l'État et notamment le Conseil régional de l'habitat. Le compromis que nous avons dû accepter alors pour continuer à produire du logement sur notre territoire tourne autour de trois enjeux. Le rythme annuel de construction, tout d'abord, qui est passé de 300 sur la période précédente à 450 logements par an. Cela impose une dynamique plus contraignante et des incidences financières plus lourdes pour la Ville au travers des garanties communales d'emprunt et des participations à la surcharge foncière pour les logements sociaux.

Ce rythme accru même s'il est bénéfique pour les demandeurs de logement n'est pas sans poser de questions quant à la mise à niveau de nos équipements publics, dans une période qui risque d'être marquée par une baisse des dotations à hauteur de plusieurs millions d'euros chaque année. La question ensuite de l'application du supplément de loyer de solidarité, le fameux SLS, a également fait l'objet d'un compromis et d'un bras de fer avec l'État. À l'origine, nous demandions l'exonération totale pendant toute la durée du PLH. Nous avons au final obtenu une exonération de trois ans dont seul le quartier d'Ivry Port a été exclu au regard de la mixité portée par le projet Confluences. Les groupes Insurrection, Fauconnières et Vanzuppe ont cependant été épargnés par cette application. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que l'OPH par décision de son conseil d'administration et à la demande des locataires résiste à l'application de cette mesure pour les autres cités, s'exposant ainsi à des pénalités financières. Sur ce point, si l'application du SLS peut faire débat pour certains, il faut souligner qu'à Ivry, seulement 3,5 % des locataires de l'ensemble du parc social serait concerné, soit environ 300 ménages. Mais il faut surtout avoir à l'esprit que le SLS est à mettre en lien avec la question d'une réelle politique d'accès au logement social, remise en cause par un financement de plus en plus sélectif et des conditions de revenus qui ne permettent plus d'assurer de bonne manière la cohésion sociale dans nos villes, mais au contraire, conduisent à la relégation et à la ghettoïsation dans le patrimoine le plus ancien. Enfin, troisième compromis majeur que nous avons été contraints d'intégrer touche à la nature des logements construits. Non seulement, l'équilibre 40 % de logements sociaux et 60 % de logement en accession a été arraché de haute lutte, l'État ayant tenté de nous faire accepter un équilibre encore plus en faveur de l'accession, mais nous avons dû en plus nous résoudre à seulement 20 % de financement PLAI alors que plus de 65 % des demandeurs de logement ivryens relèvent de ces plafonds de ressources. À ce stade mon intervention, permettez-moi une pause traduction. Prêt locatif aidé d'intégration, PLAI, correspondant à 5,90 € par m² de loyer. Prêt local à usage social, PLUS, correspondant à 7,60 € du m². Prêt locatif social, curieusement social, PLS, correspondant à des loyers de 9,60 € le m². Et enfin, prêt locatif intermédiaire, les fameux PLI, correspondant à des loyers de 15 à 18 € le m². C'est dire combien la complexité est grande de répondre aux besoins des familles aux revenus les plus modestes et de contribuer à la mixité sociale que nous souhaitons maintenir dans nos quartiers et nos cités. C'est pourquoi nous revendiquons un rééquilibrage des financements qui corresponde davantage aux capacités des familles et qui n'écarte pas celles les plus en difficultés de l'attribution des logements dits sociaux, alors que les prêts et donc la construction des PLAI restent notoirement insuffisants. Ainsi la DRIHL, direction régionale du logement, limite à 10 % en moyenne les PLAI dans les opérations récentes. Preuve en est ce soir, celles que nous présentons.

Seulement 14 PLAI financés, soit 11 % sur les 123 logements sociaux réalisés en VEFA, vente en futur état d'achèvement pour France Habitation au 9 rue Pierre Rigaud, dans la ZAC Ivry Confluences et ce, sans contrepartie habituelle de réservation complémentaire de logements, alors que nous participons à la surcharge foncière. Dans cette concession de la Ville, ce ne sont que 7 logements PLAI qui auraient été financés et réalisés dans cette opération. Et nous n'obtenons en contrepartie que 24 logements en réservation au lieu des 37 auxquels nous aurions dû prétendre avec les règles habituelles, soit une contrepartie de 20 % de réservations au titre de la garantie communale et 10 % au titre des subventions d'aide à la pierre pour la surcharge foncière.

De même, seulement 7 PLAI sont financés, soit 11 % sur les 37 logements... non, ça je l'ai déjà dit. J'ai eu un copié... non, 46 rue Molière, je n'en ai pas parlé. »

M. GOSNAT. - « Non. »

M. BOUYSSOU. - « De même, seulement 7 PLAI sont financés, soit aussi 11 % sur les 37 logements sociaux réalisés également en VEFA par IDF Habitat au 46 rue Molière. Mais là, nous obtenons bien notre contrepartie de réservations de 20 %, plus 10 % au titre de la surcharge foncière. Il y a fort à parier que les difficultés de dernière heure que rencontre Logis Transports pour le montage du projet du 42 Jean Jaurès, le contraignent aussi à réduire le nombre des PLAI initialement prévus. C'est ce qui motive d'ailleurs le retrait de ce dossier ce soir en l'attente d'un nouvel accord à négocier entre le bailleur, les services de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce manque de financement des PLAI est d'autant plus inquiétant que toutes les études l'indiquent : on assiste à un appauvrissement général des familles à Ivry comme dans l'ensemble du pays. Parallèlement, on constate un taux d'effort pour les dépenses de logement de plus en plus lourd pour ne pas dire insupportable pour les personnes les plus en difficultés. Cette situation conduit à des difficultés sans précédent pour l'attribution des logements sociaux puisque de trop nombreux demandeurs ivryens sont écartés par les bailleurs, faute de revenus suffisants pour pouvoir accéder aux PLS ou aux PLI. Sans trop allonger mon propos sur le PLH, mais il est au cœur de nos délibérations de ce soir, j'insiste sur le fait qu'il a été établi avec un double objectif, d'une part assurer la construction de 5 000 logements diversifiés d'ici 2017 et d'autre part, assurer l'entretien et la requalification durable du parc existant pour éviter les écarts de qualité, d'attractivité et donc de peuplement et de phénomène de gentrification dont certains tentent de nous rendre responsables. Comme tout récemment, le sénateur-maire de Saint-Maurice, Christian Cambon, qui a interpellé Sylvia Pinel, la nouvelle ministre du Logement et de l'Égalité des territoires en s'émouvant sur le sort des 1 500 personnes frappées et chassées selon lui par les démolitions d'Ivry Confluences. Or, M. Cambon et son ami Jean-Marie Bretillon, maire de Charenton, les deux villes étant réunies en communauté d'agglomération, ne sont pas les mieux placés pour répondre aux obligations de la loi SRU renforcée par la loi Duflot et accueillir sur leur territoire les populations les plus démunies et les ménages les plus démunis. Si la situation des demandeurs de logement n'était pas si dramatique, une telle intervention du sénateur Cambon porterait à la franche rigolade. Mais qu'il se rassure, nous n'avons pas attendu que lui et d'autres champions du droit au logement pour tous qui se réveillent dans la dernière période, se réveillent justement pour reloger déjà plus de 80 locataires impactés par les opérations d'aménagement. C'est le cas notamment pour 34 familles d'Ivry Port, et ce, avant même que la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ait rendu son diagnostic et ait réellement démarré. On a pris, je pense, sur ces familles très démunies, très en difficultés, un peu d'avance sur les attendus qui seront portés par le futur diagnostic et la future MOUS. Ces relogements, je le note, se sont d'ailleurs majoritairement opérés dans le patrimoine de l'OPH d'Ivry.

Ce qui m'offre une liaison avec une délibération qui vous est soumise ce soir, concernant une subvention de 1,4 million à l'OPH. Il s'agit là de la mise en œuvre des décisions prises lors du vote du budget 2014. Je me souviens ou je vous rappelle que la demande initiale se situait à 2,3 millions d'euros et qu'elle a fait partie du lissage général que nous avons dû opérer pour faire face à la baisse inédite de nos recettes. Bien entendu, en ma qualité de président du conseil d'administration de cet organisme, je reviendrai vers le maire et l'adjoint aux finances dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Et je profite de cette occasion pour réaffirmer que ce soutien à notre partenaire historique dont nous allons célébrer cette année les 90 ans - vous voyez, il y a de la durée dans cette ville - ne constitue pas un excès de générosité face à une gestion déficitaire. Notre aide est pour partie de même nature que celle que nous accordons à l'ensemble des bailleurs sociaux. C'est principalement le cas pour les constructions neuves pour lesquelles nous garantissons les emprunts et subventionnons la surcharge foncière. Cela représente 660 000 €, des demandes qui viennent d'être formulées par l'office en plus des 800 000 € d'aide aux réhabilitations et aux gros travaux d'entretien. Il est clair que l'aide supplémentaire que nous apporterions par rapport au droit commun, je serai tenté de dire, porte sur 266 000 € pour la remise en état des logements à la relocation, 266 000 € pour les travaux de proximité dans les cités, 67 000 € de travaux d'entretien spécifiques à Gagarine pour accompagner la période transitoire avant la démolition et 313 000 € pour la sécurisation générale des parkings. Ces aides supplémentaires s'inscrivent également dans une forme de compensation de notre politique fiscale. En effet, Ivry de ce point de vue a deux particularités : une taxe d'habitation très basse compensée par une taxe foncière élevée et deuxième caractéristique, l'absence de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette politique fiscale est clairement en faveur du pouvoir d'achat des locataires et des propriétaires habitant leur logement. Par contre, elle pèse sur les finances de l'OPH dont la totalité du patrimoine est sur notre territoire et qui n'a pas la possibilité de répercuter l'équivalent de la taxe des ordures ménagères sur les charges locatives. Ces aspects représentent un manque à gagner d'environ 2 millions d'euros par rapport aux autres offices de la région. Il est clair que sans notre soutien, l'OPH pourrait avoir un budget en équilibre, mais cet équilibre se réaliserait au prix d'une dégradation de l'entretien des cités et par une augmentation plus forte des loyers pour les rapprocher des plafonds dont ils sont aujourd'hui assez éloignés. L'aide incontournable des collectivités locales en faveur du logement ne se limite pas au domaine du logement social. Je rappelle pour l'illustrer que si les dix dernières années, la part du PIB consacrée au logement est passée de 1,87 % à 2,06 %, soit 42 milliards d'euros, cette progression est essentiellement supportée par les partenaires sociaux et par les collectivités locales, la contribution de l'État se situant quant à elle au même niveau qu'en 2003, après trois années de baisse significative. À Ivry, fort d'une programmation diversifiée de plus de 5 000 logements jusqu'en 2017, nous attachons une importance accrue au bon équilibre dans nos quartiers, qu'il s'agisse de ceux en pleine évolution comme Ivry Port ou le Plateau, mais aussi les plus démunis comme Véroillot ainsi qu'à l'éradication de l'habitat indigne ou le traitement de l'habitat vétuste sur l'ensemble de notre territoire. De ce point de vue, l'intervention de la Ville s'amplifie et les partenariats se multiplient pour conventionner les logements du parc privé, aider les copropriétaires le plus souvent occupants à enrayer la dégradation de leur patrimoine. C'est tout le sens de notre programme d'intérêt général, le PIG, intitulé lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, approuvé en 2012 pour une période de cinq ans en partenariat avec le PACT 94 - ce signe-là signifie Protection amélioration conservation transformation de l'habitat - pour lequel il nous est proposé ce soir deux amendements. Oui, c'est des avenants pas des amendements. Je me crois au Congrès. Deux avenants au contrat afin de poursuivre sa mise en œuvre. Ce PIG prolongement d'un dispositif de conventionnement antérieur, programme social thématique qui vient de s'achever en janvier dernier va permettre l'accompagnement indispensable pour réaliser des travaux dans plus de 700 logements supplémentaires habités par leurs propriétaires ou loués et permettent leur conventionnement.

Les avenants proposés consistent à relever le conventionnement Ville - État - ANAH - ANAH, c'est l'agence nationale d'amélioration de l'habitat - à hauteur de 60 % en logements sociaux et très sociaux et 40 % en loyer intermédiaire à prix maîtrisé et adapter en conséquence les règles d'attribution des aides allouées par l'ANAH et la Ville, sans modification, je le précise, du montant global précédemment approuvé, soit 2,5 millions d'euros pour l'ANAH et 2,2 millions d'euros pour la Ville sur les cinq prochaines années.

Les conventions d'hébergement temporaire qui nous sont également soumises ce soir complètent ce plan. Il s'agit de conventions tripartites, propriétaire, Ville et opérateur social à Habinser, pour permettre le relogement temporaire des occupants le temps nécessaire aux travaux. Habinser loue des logements et on supporte les charges et gère les contrats d'hébergement avec les personnes le nécessitant. Ce dispositif compte actuellement 7 logements encadrés par quatre conventions conclues pour trois ans renouvelables. C'est le cas ce soir pour le 8 rue Galilée, le 62 rue Robert Degert, le 46 Pierre Semard, la quatrième convention conclue pour le 89 avenue Mirabeau ayant été renouvelée il y a peu. Ainsi, à travers les huit délibérations examinées ce soir, que je vous demande bien évidemment d'approuver et je les résume. Trois garanties d'emprunts pour la réalisation totale de 302 logements dont 142 spécifiques pour les jeunes actifs - et vous noterez que je vous ai épargné un long discours sur le logement des jeunes, mais je vous garde ça pour une prochaine édition un soir où il n'y aura pas de match de foot et où le public sera plus nombreux et où les demandeurs de logement viendront écouter - ou en parcours d'insertion assortis de participation de la Ville à la surcharge foncière, indispensable pour déclencher les financements complémentaires au bénéfice des bailleurs et qui nous ouvrent droit en contrepartie pour la Ville à une réservation de 77 logements pour notre contingent. Et je vous rassure, on n'y mettra pas que des communistes. L'aide de 1,4 million d'euros au budget de l'OPH, les deux avenants liés au programme d'intérêt général et les trois renouvellements de convention d'hébergement temporaire dans le cadre de l'éradication de l'habitat indigne. J'ai pu ici vous dresser un état d'ensemble de ce que recouvre notre politique du logement à Ivry et de ses perspectives. Bien entendu, une dimension plus large de ces problématiques s'ouvre à nous, avec l'intercommunalité et l'élaboration du prochain plan local de l'habitat intercommunal avec nos partenaires, mais aussi avec les débats actuels portant sur la réforme territoriale et sur la création de la métropole du Grand Paris.

À ce stade, je dois vous faire part de mes craintes pour l'avenir. En effet, la position de nos interlocuteurs de l'État est très inquiétante. Que ce soit dans la confidentialité de mon bureau avec la directrice régionale de l'Habitat ou dans le cadre du très officiel porté à connaissance pour l'élaboration du PLH intercommunal, l'État affirme qu'après 2017, Ivry ne devra réaliser sur son territoire que des PLS et des logements intermédiaires. Au regard des engagements pris auprès des Ivryens, il est évident que nous ne pouvons accepter un tel diktat. Je ne peux conclure mon intervention sans rappeler que ce sont actuellement 1 314 jeunes, 2 553 familles dont 268 ont été reconnues droit au logement opposable et 1 082 demandeurs d'échange qui attendent depuis de trop nombreuses années l'accès à un logement social à Ivry. Je rappelle également que 65 % de ces demandeurs ont des ressources qui correspondent au plafond du PLAI. Alors, on peut entendre que l'État veuille orienter les moyens sur les communes carencées, comme celle de M. Cambon qui n'applique pas la loi SRU, mais cela ne peut se faire au détriment des communes comme la nôtre qui font le choix politique de permettre aux populations les plus modestes de continuer à vivre dans cette fameuse zone Ibis aux portes de la capitale.

C'est le sens de nos efforts pour maîtriser le coût du foncier au travers de nos zones d'aménagement pour qu'il reste compatible avec la production de logements sociaux. C'est aussi le sens de notre engagement programmatique de maintenir 50 % de logements sociaux dans les nouvelles constructions. Vous le voyez, c'est un nouveau combat qui s'engage avec l'État. Seule la mobilisation conjointe des demandeurs de logement et de la municipalité nous permettra de le gagner. Je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir approuver ces huit délibérations. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Philippe Bouyssou de cette présentation. Alors, qui souhaite intervenir ? Alors, je vois Régis Leclercq d'abord. Qui donc y a-t-il ? Mme Pourriot. Séverine Peter. Sabrina Sebaihi, pardon, je ne t'avais pas vue. Je suis un peu miro. Pas d'autres interventions ? D'accord. Alors, on va commencer par Régis Leclercq qui va soutenir, j'en suis persuadé, le rapport de Bouyssou. »*

M. LECLERCQ. - *« Il y a eu de nombreux sujets évoqués dans le rapport qui n'étaient pas dans le dossier. Donc, je ne pourrai pas répondre sur tout, mais je vais réagir simplement à chaud sur un ou deux points. Concernant l'intervention de Christian Cambon, ce n'était pas sur la politique du logement à Ivry-sur-Seine qu'il s'est exprimé, c'était sur les expropriations massives à Ivry-sur-Seine, parce qu'il a été saisi par des associations et c'est vrai qu'il se posait la question de pourquoi, alors qu'il y a des friches très importantes à Ivry, la première préoccupation de la Ville, c'était de commencer les opérations là où il y avait déjà des immeubles existants et d'exproprier ces immeubles-là. Le nombre de terrains en friche sur Ivry, il n'y a qu'à se promener, on en voit énormément ou on va aller mettre des bureaux sur certains terrains en friche alors qu'on pourrait y mettre du logement. Après, vous avez dit qu'il n'y a pas un taux de logements sociaux sur sa commune. Sur Charenton et sur Saint-Maurice, ils sont au-dessus du taux de 20 % de logements sociaux, donc ils respectent totalement la loi SRU.*

Alors, je reviendrai maintenant sur le sujet, mais je ne suis pas porte-parole d'aucune commune, donc je ne vais pas, par rapport à souvent ce qui m'est mis en avant, défendre chaque commune de France et de Navarre à chaque fois qu'on... Je parle de mon point de vue, de notre point de vue du groupe. Alors contrairement à ce que vous affirmez souvent ici, notre groupe n'est pas opposé au logement social. Au contraire, nous sommes favorables dans le cadre d'une répartition harmonieuse entre les propriétaires occupants, les locataires du privé et le logement social. Pour autant, nous allons voter contre les points E1 à E5, de subvention communale pour la construction de logements sociaux ou pour subventionner l'OPH. Je vais vous en donner un certain nombre de raisons. Nous ne sommes pas favorables au taux de logements sociaux de 50 % que vous mettez en œuvre sur la Ville, d'ailleurs contraire à vos discours et au PLH de la Ville. Nous demanderons que le taux que vous annoncez souvent de dire 1/3, 1/3 et 1/3 soit respecté. Vous refusez de mettre en place une commission transparente d'attribution des logements sociaux au niveau de la commune. Pour rappel et d'ailleurs vous l'avez redit ce soir, ces subventions que vous accordez, ce n'est pas pour permettre le financement des opérations, mais c'est pour augmenter la part de réservation par la commune, plutôt que par d'autres organismes comme l'État ou la Région qui eux sont susceptibles de procéder de manière plus transparente. Peut-être qu'il y a aussi des sujets dans ce domaine ; on en a entendu parler dans la presse.

Cette opacité totale pour les attributions est scandaleuse quelle qu'elle soit, qu'elle soit de la part de la Région ou de la commune et donc, tant qu'il n'y a pas au niveau de la commune une transparence, nous considérons que vouloir augmenter cette part de réservation de la Ville ne fait qu'augmenter cette opacité. Vous avez refusé de nous accorder le droit de siéger au conseil d'administration de l'OPH, ce qui nous aurait permis de juger de la bonne affectation des subventions et des aides considérables qui sont versées par la Ville chaque année. Pourquoi l'OPH est-il en déficit chronique et un patrimoine très dégradé, alors que d'autres opérateurs de logement social sont à l'équilibre avec des logements bien entretenus ? Que souhaitez-vous nous cacher pour nous refuser de siéger au conseil d'administration de l'office HLM ? Nous voterons favorablement par contre pour les points E6 et E9 de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et les dispositifs d'hébergement temporaire. Et je le répète encore une fois, notre vote pour les points E1 à E5 n'est pas dirigé contre le logement social, mais contre l'opacité de l'application par la Ville de la gestion et des attributions.

Je terminerai juste par un commentaire sur ce que vous avez dit sur le SLS, le supplément de loyer pour les ménages aisés. Je ne comprends sincèrement pas votre position de dire que les ménages aisés ne doivent pas contribuer un peu plus que les ménages pauvres quand ils sont dans du logement social. La question pour l'instant n'est pas de leur éviction, mais simplement d'une contribution au prorata des revenus. Vraiment, je suis scandalisé par cette position que vous avez. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« Oui, alors j'avais un premier point qui concernait - je ne vais pas m'étendre - effectivement la mise en place de la commission de sélection des dossiers - je l'appellerai comme ça - pour présentation en commission d'attribution des bailleurs sociaux. Sur les programmes qui nous sont présentés, je n'ai pas les mêmes chiffres exacts que Philippe Bouyssous et je vois que ça a un peu bougé là avec les PLAI, etc., mais toujours est-il qu'il y a un certain nombre de logements qui est réservé à la commune. Donc, je voulais savoir maintenant comment ces logements allaient être attribués et dans quel délai vous alliez pouvoir mettre en place cette commission de sélection des dossiers ? Deuxième point que je voulais aborder, c'était un point plus général qui concerne l'OPH et le financement donc de l'OPH. On a déjà eu des informations lors du conseil d'administration de l'OPH dernièrement, mais un certain nombre de points reste quand même malgré tout, il me semble, à éclaircir. Donc, il est donc proposé de voter une subvention pour l'OPH au titre du fonctionnement et de l'entretien du patrimoine, d'un montant de 1,4 million et on nous annonce qu'en septembre, l'OPH sollicitera à nouveau la Ville pour une subvention complémentaire. Donc depuis de nombreuses années, me semble-t-il, les budgets de l'OPH sont en déséquilibre et la situation financière est extrêmement tendue. Chaque année sont votées des subventions de la Ville pour maintenir l'OPH à flots. Et il m'avait semblé même que les subventions votées à l'OPH n'étaient pas de même nature, ni de même montant que ceux qui sont votés pour les autres bailleurs sociaux. Donc pourquoi ? Les raisons invoquées pour ces subventions à l'OPH. L'OPH ne dispose pas de suffisamment de fonds propres pour réaliser l'ensemble des travaux dans les groupes immobiliers. Pourtant, il est impossible d'imaginer un organisme HLM sans moyens. Les immeubles, les matériels, l'environnement bougent, sont soumis à la vétusté, aux pannes et bien sûr, il faut prévoir des interventions sur le parc. Alors, la Ville vient abonder. Cette année, la subvention a été soumise au vote en avril, avec une diminution cependant de 30 %.*

Nous savons bien sûr que cela ne va pas dans le sens d'une amélioration des logements sociaux de l'OPH. Malgré les aides financières de la Ville, l'OPH sous perfusion ne pourra réaliser les travaux nécessaires dans les logements et les travaux de gros entretien (ascenseurs, chaudières, etc.) du moins à la hauteur de ce qui serait souhaitable. Tout ceci est bien sûr fort inquiétant. Comment réaliser les engagements du plan stratégique de patrimoine ? Comment maintenir et améliorer le confort dans les logements et leur environnement ? Comment améliorer la gestion urbaine de proximité ? Comment concrétiser une politique de développement durable ? Le devenir de l'office public de l'habitat est un sujet, nous semble-t-il, majeur. Il n'est plus possible de le contourner en reportant la responsabilité sur l'État ou autre collectivité locale : c'est un fait. Il ne peut vivre sans fonds propres, sans dégager de l'autofinancement. Toutes les hypothèses doivent être envisagées et analysées pour permettre aux locataires de bénéficier de la qualité des prestations auxquelles ils ont droit, maintenir un bon niveau d'entretien des immeubles et de leur environnement, de réhabiliter un patrimoine vieillissant, d'avancer vers une performance énergétique et une meilleure gestion des ressources et de favoriser les économies d'énergie et de consommation d'eau. Plusieurs mesures ont été volontairement écartées et quelques-unes pour des raisons idéologiques. Je ne fais que citer, on en avait déjà parlé : le surloyer, là où il est applicable n'est toujours facturé. J'avais noté 245 familles, mais ça doit être 245 familles sur le parc de l'OPH. Je pense que c'est plus que ça si on prend tous bailleurs confondus. Et les autres bailleurs appliquent, semble-t-il, le SLS. Un réel problème de vacance de parking, donc un manque à gagner certain, souvent d'ailleurs lié au problème de vandalisme et de dégradation. Certains même ayant subi des travaux ne trouvent pas locataires.

La politique des loyers : les loyers sont en dessous des plafonds, sauf dans les constructions récentes. Il y a aussi la politique des commerces qui peut paraître mineure, mais qui a quand même son importance. Beaucoup de surfaces sont non utilisées. Sur Jeanne Hachette bien sûr, mais aussi des surfaces éparpillées sur l'ensemble de la ville. Et puis alors les impayés qui se développent de façon exponentielle au sein de l'office. La masse des impayés approvisionnés représente cette année 70 jours de quittancement et elle était de 62 l'année précédente. Le niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la fameuse TFPB, a atteint des records. Le montant par logement soumis à la TFPB reste le plus élevé en zone 1, et nous dit-on, au niveau national. C'est un sujet dont la Ville peut s'enorgueillir. L'estimation du surcoût en 2012 s'élève à 1,7 million. La taxe foncière représente 25 % des loyers, alors que les annuités d'emprunts eux représentent 26 %. Donc à peu près les mêmes montants. Vous le savez, l'OPH est plombé par cette politique de taxe foncière et même Philippe Bouyssou le reconnaît. C'est une des difficultés de l'OPH. Pour compenser cette forte taxe foncière qu'il décide et vote, la collectivité locale reverse une subvention à l'OPH. C'est un peu, j'allais dire, l'arroseur arrosé. Cette situation financière au regard de la TFPB est d'autant plus inquiétante que des exonérations de TFPB peuvent arriver à échéance fin 2015. Actuellement, 2 500 logements situés en ZUS bénéficient de l'abattement de 30 % sur la valeur locative. Donc, à prévoir, une autre augmentation.

Pour répondre à cette situation, il faut, je pense, aller vers des solutions plus pérennes et plus sûres que la simple ponction des Ivryens, seule mesure importante actuellement avancée. Nous regrettons qu'aucun scénario de changement pour l'OPH ne nous soit proposé et qu'outre quelques mesures correctives d'amélioration de la gestion, mais à la marge, vous nous demandiez de voter une subvention comme si elle allait de soi. Nous demandons qu'un audit soit réalisé dont les conclusions devront porter sur les conditions de viabilité et de pérennité de cet organisme sans exclure aucun scénario.

La question de la taille du patrimoine, de l'ancienneté du parc, d'un mode de gestion contraint, de la surface financière de l'OPH, doivent être analysés. Des pistes de regroupement d'opérateurs sociaux doivent être sérieusement envisagées et privilégiées. Nous savons que l'argument clé, c'est l'argument de la proximité, proximité élus - locataires du parc OPH. Pourtant l'expérience nous montre que la proximité n'est pas nécessairement la proximité géographique du siège social, mais la capacité à répondre aux besoins du locataire, la réactivité et les moyens. À Ivry déjà un autre organisme HLM, il y a déjà plusieurs années, les Malecot, a connu des difficultés. À ma connaissance, des locataires de cette société ne sont pas maltraités et mécontents, pas plus que ceux de l'OPH depuis la fusion avec la Campinoise d'Habitation qui est devenu IDF Habitat. Cette question de la proximité voudrait aussi dire que les locataires occupant le parc de la quinzaine des autres bailleurs sociaux présents sur notre territoire n'auraient pas le même statut. De même, les locataires de Valophis Habitat, office public du Val-de-Marne, seraient-ils bien moins lotis que ceux de l'OPH d'Ivry ? Ces autres bailleurs sociaux apportent un service de qualité à leurs locataires. Aujourd'hui même, la Ville apporte des garanties communales à des bailleurs différents non ivryens, probablement après s'être assuré qu'ils apporteront les meilleures prestations possible. Si la question ou les résistances au changement tournent autour de la question de la proximité des centres décisionnels, je crois qu'il est possible de trouver des solutions, sauf à vouloir conserver l'OPH comme un outil de pouvoir de la majorité municipale sur des citoyens, ce que je crois, Monsieur le Maire, vous refusez et vous réfutez le mot de clientélisme. Le devenir de l'OPH est une urgence. Si aucune solution n'est envisagée et retenue, il sera alors traité dans un cadre élargi, vous l'avez dit, Philippe Bouyssou, ou vous l'avez sous-entendu, celui de l'intercommunalité et de la métropole du Grand Paris. Peut-être préférez-vous attendre ? En tout état de cause, il n'est plus possible de pérenniser cette situation en mettant à contribution les Ivryens qui eux souffrent aussi des effets de la crise et qui payent à titre individuel des impôts locaux d'un montant, on l'a déjà vu, tout à fait conséquent. Pour toutes ces raisons, nous préférons nous abstenir de voter cette subvention. »

M. GOSNAT. - *« Alors, il faudra regarder parce que vous avez vu qu'il y a plusieurs points sur le rapport qui a été présenté par Philippe Bouyssou. Il faudra bien nous dire, mais on procédera ensuite point par point. Parce que là, si j'ai bien compris, Thérèse Pourriot, vous, vous êtes... »*

Mme POURRIOT. - *« C'est sur l'OPH. »*

M. GOSNAT. - *« Vous êtes intervenue essentiellement sur le public. Après, il y a tout le reste. Il y a plein d'autres... »*

Mme POURRIOT. - *« Alors, j'ai juste un autre point, mais je n'arrive pas à retrouver dans les points E3 et E4. J'avais un point sur le Ledru-Rollin et la construction d'une crèche. »*

M. GOSNAT. - *« Oui. »*

Mme POURRIOT. - *« Ou tel que c'est libellé dans le texte, il indique... c'est dans les points divers. Donc, on va y revenir. Ok. »*

M. GOSNAT. - *« Oui, oui, c'est un point divers. Oui, ce n'est pas lié directement au chapeau logement. Alors ensuite, c'est Séverine Peter et après Sabrina Sebaihi. »*

Mme PETER. - « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Permettez-moi en préambule de cette intervention sur les opérations de logement à venir et les aides de la Ville de vous rappeler ces quelques phrases prononcées par l'Abbé Pierre en février 1954 lors du lancement de l'appel à la solidarité dans une France détruite par la guerre. « Mes amis, au secours. Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol serrant sur elle le papier par lequel avant-hier on l'avait expulsée. Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit à la porte de lieu où il y ait une couverture, paille, soupe et où on l'on lise sous ce titre, centre fraternel de dépannage. Ces simples mots, toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir. Ici, on t'aime. » Soixante ans après cet épisode dramatique pourrait encore se reproduire. La crise du logement ne s'est pas résorbée, malheureusement elle a évolué laissant place à la précarisation et l'appauvrissement des populations. En 2013, selon la Fondation l'Abbé Pierre et les chiffres de l'INSEE, 141 500 personnes sont sans domicile, soit 44 % de plus qu'en 2001. Près de 3 millions de personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles, vétusté des habitations ou surpeuplement aigu. Plus de 5 millions sont en situation de fragilité de logement, c'est-à-dire des propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté, locataires en impayé de loyer, surpeuplement au sens large, personnes en hébergement résigné. Aujourd'hui à Paris, on ne trouve pas de studette de 9 m² à moins de 400 €. Pour 500 €, on n'a pas plus de 15 m², alors que le SMIC dépasse à peine les 1 000 €. Dans le budget des ménages, seul ou à deux, le logement est de loin le premier poste de dépense, atteignant parfois plus de la moitié du salaire. Inexorablement, les prix de l'immobilier flambent, particulièrement en région parisienne. Au principe d'exclusion sociale s'ajoute une ségrégation territoriale. Et pourtant, la France n'a jamais produit autant de richesses. Pourtant, des immeubles entiers sont rachetés par de grands propriétaires, quasi-actionnaires, par des magnats de l'immobilier qui ne voient que leur enrichissement quand des gens dorment dehors. Pourtant des logements sont vides, des bureaux vacants. Le droit au logement est un droit fondamental de l'être humain. Aujourd'hui, il est plus que jamais en danger.

La ville d'Ivry a toujours défendu ce droit essentiel à chacun, avec une politique de logement social volontariste pour permettre à tous l'accès au logement digne en préservant et défendant la mixité sociale. Sur ce point, permettez-moi de souligner que le maintien du SLS, supplément de loyer de solidarité ? Et la limitation dans la construction de logements dits PLAI est une entrave à cette volonté de maintenir dans nos cités une mixité sociale garante du mieux vivre ensemble et du refus de la ghettoïsation, avec une politique de développement urbain qui met au cœur cette question du logement. Les liens entre le PLU et le PLH le démontrent. La présentation qui vient d'être faite en donne une bonne idée. Les efforts que nous faisons touchent des leviers importants et divers : les aides et subventions aux bailleurs et acteurs du logement social pour favoriser la construction, les aides aux propriétaires pour lutter contre l'habitat indigne. Et nous apportons également un soutien particulier à l'office public de l'habitat sous différentes formes parce que nous sommes convaincus que seule une politique publique d'ampleur nationale peut lever les barrières du marché. À ce titre, une des priorités du quinquennat affichées était le logement. Les deux lois portées par Cécile Duflot même en dessous des attentes allaient dans le bon sens, notamment avec l'augmentation du pourcentage de logement social porté de 20 à 25 %, les cessions de terrains à l'État et surtout l'encadrement des loyers et la garantie universelle des loyers contre la précarité. Nous sommes donc particulièrement inquiets par les dernières déclarations du Gouvernement sur des assouplissements à ces textes de loi.

D'ores et déjà, la garantie universelle du loyer a été mise à mal et renvoyée au minimum à 2016. Les propriétaires ne seront pas tenus à y recourir et pourront donc maintenir le principe de la caution, handicap important dans l'accès au logement. Le plafonnement des frais d'agence est également en suspens. Aucune information précise n'est donnée, alors que seuls 300 000 logements ont été construits sur les 500 000 annoncés comme objectif par François Hollande, dont 150 000 logements sociaux. Une grande loi sur le logement est nécessaire : il y a urgence. Une loi qui aille plus loin que la loi ALUR, car celle-ci ne remet pas en cause les fondements de la crise actuelle du logement. Rien sur la taxe sur les bureaux vacants, rien sur le doublement de l'aide à la pierre pour favoriser la construction, rien sur le prêt à taux zéro pour les offices HLM.

Enfin, je crois que nous pouvons également être très inquiets concernant le projet de loi sur la territorialisation. Il prolonge et renforce les dispositifs antidémocratiques du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Sous prétexte de déplacer le curseur de la responsabilité à un échelon censé être plus efficace, cela ne fera en réalité que diluer cette responsabilité et ne mettra en aucune manière devant leurs responsabilités les communes qui refusent aujourd'hui de répondre aux besoins. Les politiques successives de décentralisation conjuguées aux réformes d'austérité de l'État ont pour objectif à plus ou moins long terme d'asphyxier les collectivités territoriales. Déposséder les villes de leur maîtrise foncière, réduire leurs capacités d'investissement remettront en cause de façon inéluctable leurs capacités à construire du logement social. Saper la démocratie locale est entériner le désengagement financier de l'État ne permettront pas de s'attaquer à la crise du logement. Au regard des arguments exposés ci-dessus, le groupe Front de Gauche, Communistes et Partenaires, approuve l'ensemble des délibérations destinées à améliorer l'habitat social ivryen. Je vous remercie. »

M. GOSNAT. - *« Merci. Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'habitat en France qu'il soit locatif ou d'accession à la propriété est en ce début de 20^e siècle un des premiers postes de dépense des ménages. La structure même du marché de l'habitat semble en être la cause première en entretenant une pénurie généralisée qui prend une dimension dramatique dans certaines régions, à commencer par l'Île-de-France. Cet état de fait se traduit en 2012 par un glissement des postes de dépenses des ménages hexagonaux où les parts de l'alimentation et de l'habillement ont été réduites au profit des transports, de la santé, des dépenses de communication et surtout du logement. C'est dans ce contexte de marché immobilier tendu qu'en 2013, le législateur s'empare de la question : on parle alors de crise du logement. Cette crise concerne tant les locataires que les propriétaires soumis à l'envolée des prix au m² et à l'augmentation des loyers, phénomène aggravé par la baisse significative du pouvoir d'achat de la plupart de nos concitoyens. Parallèlement, les nombreuses livraisons de nouvelles constructions immobilières peinent à endiguer la forte demande, ce qui provoque un durcissement des garanties tant à l'achat qu'à la location, mettant en concurrence les demandeurs en termes de revenus, de contrats de travail et de caution solidaire. Trouver un logement aujourd'hui en France s'apparente à un parcours du combattant où le plus fort gagne à tous les coups. Or, depuis la loi DALO du 5 mars 2007, le droit au logement est devenu un droit juridiquement opposable et désigne l'État comme le garant de ce droit. Cette avancée ne permet cependant pas de résorber le nombre de demandeurs les plus précaires toujours en attente d'un logement depuis parfois de nombreuses années, les maintenant dans des conditions de vie souvent indignes.*

Avec près de 5 500 demandeurs de logement et 38 % de logements sociaux, Ivry-sur-Seine est pleinement concernée par cette question à l'instar de toutes les collectivités territoriales de l'Île-de-France. Mais ici, nous avons toujours considéré le logement comme le point de départ d'une véritable politique sociale. Nous sommes depuis de nombreuses années engagés sur la question de justice et d'égalité d'accès au logement sur notre territoire pour toutes et tous, selon les moyens et les projets de chacune et chacun. Un volet du programme municipal Ivry au cœur explicite d'ailleurs les différentes actions en cours et à venir et notamment sur les questions de lutte contre l'exclusion et l'habitat indigne. Conscients des limites actuelles de certains dispositifs vieillissants ou obsolètes, le programme met aussi en avant la nécessité d'accompagner les propriétaires dans l'entretien de leur bien et plus particulièrement en matière de rénovation thermique. Concernant les engagements pris par notre majorité, il sera également question dans les mois à venir, de profondes réflexions sur la manière et les moyens que nous pouvons et pourrons mettre en œuvre afin d'assurer une gestion du parc résidentiel de la Ville durable, juste et respectueuse de la mixité sociale qui nous est chère et qui fait l'identité de notre commune. Nous avons le devoir d'offrir une meilleure lisibilité des parcours locatifs, d'assurer une coopération renforcée entre les différents partenaires, bailleurs, propriétaires, OPH, Ville, Conseil Général. Cette gestion doit nous permettre d'inclure les demandeurs de logement au titre d'usagers actifs participatifs, car c'est avant tout avec les habitants que nous devons renforcer notre collaboration.

Cette réflexion doit également être l'occasion de repenser l'habitat urbain au regard des mutations sociospatiales qui se dessinent très clairement en Île-de-France. Nous ne pouvons pas rester témoins, simples témoins du phénomène de glissement d'une population active et donc solvable vers les zones périurbaines de la Petite Couronne parisienne. Cette gentrification nous interroge à Ivry sur les risques de ghettoïsation et de rejet des populations les moins favorisées vers des zones plus excentrées et donc moins connectées alors même que ce sont souvent ces personnes qui travaillent dans ou aux abords de la capitale en horaires décalés et/ou loin de leur domicile. La ville d'Ivry-sur-Seine ne peut cependant pas porter seule l'ambition de répondre à toutes les demandes, tant la question est complexe et coûteuse. Il est temps de concevoir notre nouveau territoire intercommunal comme une occasion de mutualiser des moyens, des compétences, des savoir-faire et des expériences permettant à chacune des trois communes de la communauté d'agglomération Seine-Amont de gagner en efficacité, efficience et cohérence en matière d'habitat avec la création d'un OPH intercommunal. De plus, la loi ALUR va nous offrir la possibilité de répondre aux urgences de certains demandeurs de logement, tout comme à celle des propriétaires les plus en difficulté dans leur démarche de rénovation notamment. Cependant, il convient d'être vigilant. Cette loi va dans le bon sens, mais elle pourrait s'ajouter à la longue liste des renoncements de ce gouvernement.

Autre point sur lequel nous devons être vigilants, la mise en œuvre de la métropole du Grand Paris. Il n'est pas admissible que la politique de l'habitat soit à nouveau centralisée au sein de cette entité sans que les élus locaux aient leur mot à dire. La métropole du Grand Paris doit être un moyen, le moyen de concevoir et d'organiser la solidarité à l'échelle métropolitaine en termes d'habitat. Ainsi, les communes qui dans notre département - et elles étaient encore 14 en 2013 - ne respectent pas la loi SRU et son taux de 25 % de logements sociaux doivent dans un premier temps contribuer à résorber le déficit de logements sociaux existants dans le Val-de-Marne. Nous votons ce soir la construction de nouveaux logements sociaux, mais nous ne devons pas négliger notre parc existant.

Aussi, permettez-moi d'évoquer la nouvelle carte des quartiers prioritaires qui servira désormais de socle à la politique de la Ville et qui a été dévoilée en début de semaine par Najat Vallaud-Belkacem. Nous avons tous découvert, mais sans grande surprise, que plusieurs quartiers d'Ivry y figuraient, dont notre cité Gagarine-Truillot. Sur ce point, nous ne saurons qu'à l'automne si Gagarine pourra bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain, doté d'un fonds de 5 milliards répartis sur 200 quartiers dits cœur de cible. Nous devons nous mobiliser pour que nos quartiers bénéficient de cette appellation.

Pour conclure, j'aimerais partager avec vous une ou deux observations sur l'OPH de notre ville. Son utilité n'est pas ici remise en question, mais dans la période de restriction que nous connaissons et qui ne semble pas devoir finir prochainement, combien de temps pourrions-nous encore subvenir au budget de l'office, considérant qu'aux 1,4 million qui nous sont demandés aujourd'hui s'ajouteront ainsi qu'il nous a été présenté 700 000 € supplémentaires lors de la décision modificative de septembre ? Ces chiffres sont à mettre en regard avec les 820 000 € de réduction déjà consentis via l'abattement de la taxe foncière versée par l'OPH. De manière générale, le montant des subventions à l'OPH par la Ville nous questionne. Enfin, le groupe Europe Écologie Les Verts votera l'ensemble des points concernant les opérations de logement et les aides de la Ville, mais nous souhaitons obtenir pour les prochaines années des bilans financiers beaucoup plus détaillés et explicites quant à la gestion de ces fonds et argumentés pour en déterminer la pertinence quant aux besoins réels. Je vous remercie pour votre attention. »

M. GOSNAT. - *« Merci, Sabrina Sebaihi. Peut-être, je vais repasser la parole à Philippe Bouyssou pour quelques précisions par rapport à des interventions. »*

M. BOUYSSOU. - *« Non ? Mais ça va aller très vite parce que toutes les questions qui ont été posées, il y avait les réponses dans mon intervention. Mais après, par moment, je ne sais plus comment est le dicton, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut entendre. Donc, ce n'est pas grave. Sur les interventions de M. Leclercq, le 50/50 et le 1/3, 1/3, 1/3 là, la question mathématique qui nous est systématiquement renvoyée. Quand on dit 50/50, c'est d'un côté 50 % de logements sociaux et de l'autre côté, 50 % de logement en accession à la propriété. Une partie de ces logements en accession à la propriété, nous essayons au travers notamment des prix maîtrisés de les orienter vers des primo-accédants ivryens et c'est d'ailleurs ce qui a plus ou moins réussi sur l'ensemble des programmes qui ont été mis en vente ces dernières années où on constate qu'il y a à peu près 50 % d'Ivryens qui ont pu acheter dans les nouvelles opérations. Certains de ces Ivryens, et c'est tant mieux, vont habiter leur logement de manière pérenne et peut-être que d'autres font faire des investissements locatifs ou vont les revendre et que ça va intégrer le tiers de logements locatifs privés qui existent dans la ville, même si nous, on n'est pas favorable à cette dynamique. Je rappelle que sur les demandeurs de logement aujourd'hui, on en dénombre entre les jeunes et les tributaires à peu près 3 000 qui habitent dans des habitats qui peuvent être qualifiés d'indignes. Une grande partie du locatif privé sur notre ville et c'est pour ça qu'on fait le programme d'intérêt général, c'est pour ça qu'on essaye d'aider les copropriétés en déshérence en faire le minimum des travaux pour re-rendre dignes ces habitats, mais en gros aujourd'hui, il y a trois tiers : il y a 9 000 logements sociaux, 9 000 propriétaires habitants et 9 000 logements locatifs privés. Sur ces 9 000 logements locatifs privés sur notre territoire, il y en a à peu près 1/3 qui sont quasiment inhabitables et dont les niveaux de loyer sont excessifs et qui sont des logements de transit où les gens qui n'ont pas d'autres choix... ce qu'on appelle, vous savez, le truc là, le logement social de fait.*

C'est des logements de transit où il y a des gens qui arrivent, qui prennent des petits logements, qui ont des enfants en nombre important parfois, je veux dire, jusqu'à deux - trois enfants dans des deux-pièces. J'ai reçu avant-hier une famille, ils sont à cinq dans un 35 m² et ils payent chaque mois 660 €. Et toutes ces personnes-là, elles viennent demander un logement social. Alors, on peut dire 50 % dans les nouvelles opérations, c'est trop, mais auquel cas, il faut avoir le courage politique, pas que vous d'ailleurs, tous ceux qui portent cette volonté-là, d'aller dire à ces personnes « non, non, à Ivry, vous ne serez jamais logés. Allez voir ailleurs ». Et le ailleurs, vous avez beau me dire qu'à Charenton, il y a effectivement 20 % de logements sociaux, je rappelle que la loi, c'est 25 % et qu'à Ivry, on est à peu près à 35 % de logements sociaux. Et même avec ces 35 %, on est dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes sur notre territoire. J'ai parlé des 268 personnes qui sont reconnues DALO, je n'ai jamais vu sur les fichiers du service habitat une personne reconnue DALO sur la ville d'Ivry et à qui la Préfecture faisait une proposition pour aller dans une autre ville du département, et ce, quelle que soit sa couleur politique. Donc la démonstration, c'est bien qu'il manque de logement social, globalement sur l'ensemble de l'Île-de-France et à Ivry comme ailleurs. Et là-dessus, il faut quand même éclaircir les choses.

Sur ces questions insupportables, je le dis, de la transparence. Moi, je suis prêt à vous fournir la liste nominative des personnes qui depuis... on ne va prendre que les deux dernières années. Les personnes qui ont eu une attribution de logement sur l'ensemble des patrimoines sociaux dans le cadre du contingent de la Ville. Et je vous mets au défi de trouver parmi ces personnes quelqu'un qui aurait fait l'objet d'un passe-droit ou qui aurait fait l'objet d'un privilège par rapport à l'accès au logement. S'il y a parmi les quelques centaines, au cours des trois dernières années, de personnes qui ont été relogées dans le patrimoine social sur le contingent de la Ville et que ce serait des attributions illégitimes et incohérentes, il faut le dire. Mais moi, je n'en connais pas une. Sur les logiques de transparence, la commission qu'on veut mettre en place, c'est une commission de fond pour essayer d'analyser ensemble quelle révision des critères d'attribution doit être faite sur l'impulsion du contingent municipal. Mais il faut qu'on arrête avec cette bêtise. Les gens qui viennent remplir un dossier sur Pélée, sur Cerbère, sur les logiciels de traitement qui sont d'ailleurs maintenant à numéro unique régional qui est géré au niveau régional, comme son nom l'indique, c'est des documents, je dirais, à caractère administratif qui sont sous la tutelle de la DRIHL, sous la tutelle de l'autorité de l'État, dans lesquels on ne rentre pas n'importe quoi, qui sont des choses sérieuses et c'est l'administration communale, ce sont les fonctionnaires territoriaux qui ont la charge de gérer ces dossiers. Je n'ai moi-même en tant qu'élu pas accès au logiciel informatique qui traite ces questions. Et quand le service habitat sur la base des critères qui sont les nôtres qui prennent en compte les surpeuplements dans les logements, les revenus des familles pour que ce soit en adéquation avec le niveau des loyers proposés, etc., et l'ancienneté bien évidemment, surpeuplement, ancienneté, niveau de revenus, adéquation, et ce sont - je vais peut-être vous étonner -, mais ce sont des requêtes informatiques qui sont faites. Ce sont sur la base de requêtes informatiques prenant en compte ces choses objectives que les commissions d'attribution sont alimentées. Voilà ! C'est des requêtes informatiques. Donc, au bout d'un moment, ce climat de suspicion dans un moment où la crise du logement, elle est terrible... Moi, vous savez, je suis malade de voir les familles ivryennes par centaine qui sont en difficultés, qui vivent dans des conditions indignes. Ce qui manque c'est des logements sociaux.

Et laisser entendre que le problème sur le fond, ce ne serait pas le manque de logement, mais que ce serait les conditions d'attribution, l'absence de transparence et bla et bla et bla, c'est mentir aux gens et c'est les prendre pour des abrutis. Et ça franchement, ça commence à me mettre particulièrement en colère.

Eh bien, du coup, comme j'ai mordu mon temps d'intervention, je vous transmettrai sur... Sur l'OPH, j'aurais pu dire un mot, parce que d'accord, le déficit, le déficit, le déficit. Je l'ai dit et je vais vous faire un document là que j'ai montré dans toutes les cités de l'office. C'est la différence de pouvoir d'achat annuel entre un locataire d'Ivry et un locataire de Vitry, de Saint-Maur et de Créteil, au regard de ce qu'est la pratique fiscale. Je vais vous le passer. Entre un habitant d'Ivry et un habitant de Créteil par exemple, je prends une ville socialiste au hasard, il y a chaque année 417 € de différence sur le pouvoir d'achat au titre de la non-récupération de la taxe des ordures ménagères, sur les charges locatives et au titre de la différence entre la pratique des taxes d'habitation. Donc, on a une politique fiscale, oui, qui est favorable aux locataires et qui est défavorable aux propriétaires institutionnels qui n'habitent pas leur logement. Et l'OPH est la seule victime de ça parce que c'est le seul organisme qui a l'ensemble de son patrimoine sur notre territoire. Donc, il est normal qu'on restitue à l'organisme que nous avons créé il y a 90 ans, même si ici plus personne ne s'en souvient, il est normal... non, tu ne t'en souviens pas toi, Pierre. Tu n'étais pas né il y a 90 ans. Tu sais que c'est 90 ans. Non, non. »

M. GOSNAT. - *« Je sais qu'il y a eu la révolution française en 1789. Tu n'es pas né en 1789 toi ? »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est vrai. Non, je vais m'en tenir là, mais je vous ferai passer le petit tableau parce qu'il est intéressant. Le SLS (Supplément de Loyer de Solidarité), on n'est pas d'accord. Ah, si quand même, un mot, juste un mot, excuse-moi, sur l'audit de l'OPH. Il y a un truc, alors ce n'est pas les communistes qui le dirigent, c'est même plutôt le PS, un Monsieur du Nord dont je ne sais plus comment il s'appelle. Souffle-moi, Méhadée Bernard. Le président de la fédération, tu le sais. Non, ce n'est plus Dolbard depuis longtemps. C'est Legacheux. »*

M. GOSNAT. - *« C'est Alain. »*

M. BOUYSSOU. - *« Qui ça ? »*

M. GOSNAT. - *« Cacheux. »*

M. BOUYSSOU. - *« Alain Cacheux, qui dirige la fédération des OPH. Et chaque année, ils produisent, là aussi tu vas m'aider Méhadée Bernard, le DIS, c'est individuel de situation, mais le « d » ça veut dire quoi ? Document individuel de situation. Chaque année, diagnostic individuel... la DIS. Merci, Thérèse Pourriot. C'est exactement ça que je cherchais. Chaque année, la fédération des offices produit ce document individuel de situation, dossier qui présente au regard de tous les offices de la région Île-de-France, la situation financière, la situation en termes d'effectifs, la situation en termes d'autofinancement, la situation machin. C'est un document qui est publié tous les ans et même M. Leclercq, si vous avez une grande frustration de ne pas être au conseil d'administration, on vous le transmettra. Comme ça, vous verrez qu'il y a un audit qui est fait tous les ans et qui donne des indicateurs sur l'état financier de notre office. Et dernier mot, pardon, mais quand même !*

Vos frustrations de ne pas être au CA de l'office, moi je vous mets au défi de me trouver une seule ville de Droite dans le département qui a donné une place aux organisations politiques de Gauche dans les conseils d'administration, dans les CA d'OPH qu'ils dirigent. On a effectivement fait une différence politique entre la Droite et le Parti Socialiste parce que pour nous, même si ce n'est pas toujours flagrant, il y en a encore une. »

M. GOSNAT. - *« Bien ! Deux observations simplement parce que la situation des organismes HLM, vous savez les organismes HLM, c'est quand même assez diversifié. Et notamment, il y a une grande différence entre les sociétés anonymes HLM qui ont un statut totalement différent des offices HLM tels qu'ils ont été créés dans les années 1920. Et effectivement aujourd'hui, ce sont les offices HLM qui sont en grande souffrance. Et la situation de l'office HLM d'Ivry, elle n'est pas étrangère à une situation beaucoup plus globale. Il suffit de se référer au Congrès des Offices où, je veux dire, que ce que nous connaissons ici à Ivry est complètement partagé par les autres organismes. Bien entendu, nous avons le souci de réfléchir à des questions de mutualisation, etc., avec ça viendra sans doute dans le cadre de l'intercommunalité, à condition bien sûr que le Gouvernement ne nous impose pas l'explosion de l'intercommunalité puisque c'est quand même un petit peu ce qui est prévu. C'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 2016, normalement, les intercommunalités, les 19 intercommunalités de région parisienne devraient disparaître. Donc moi je veux bien qu'on dise ceci et qu'on dise cela, mais c'est la réalité aujourd'hui.*

La deuxième chose, mais rapidement. Sur la question de la transparence, je suis d'accord, on peut toujours améliorer la transparence. Moi, ce que j'ai appris quand même c'est qu'au dernier mandat, il y avait un certain nombre de représentants du Conseil Municipal qui étaient à la commission d'attribution de l'office HLM et qui n'ont pratiquement jamais participé. Donc après, moi je veux bien, on peut toujours améliorer tout ce qu'on veut, mais quand on a le mandat et qu'on exige un certain nombre de revendications notamment cette transparence, encore faut-il faire la démonstration qu'on est prêt à participer réellement à cette réflexion, à cette action collective. Donc, les leçons, c'est bien, mais il faut se regarder un peu dans la glace. Bien ! Alors, écoutez, on a plusieurs votes à effectuer. »

M. LECLERCQ. - *« Excusez-moi, je dois quand même répondre puisque j'ai été interpellé sur plusieurs points. Je vais... »*

M. GOSNAT. - *« Non, non, non. Écoutez ! »*

M. LECLERCQ. - *« Vous me répondez, donc je... »*

M. GOSNAT. - *« Non, non, non. Ça va bien. »*

M. LECLERCQ. - *« Je vais être très court. Je constate qu'il n'y a pas de débat à cette assemblée. »*

M. GOSNAT. - *« Oui, d'accord. »*

M. LECLERCQ. - *« Voilà ! Je constate. »*

M. GOSNAT. - *« Il n'y a pas de débat, vous n'avez pas pu intervenir, etc. Mais enfin bon, vous êtes intervenu autant que vous vouliez, etc. Parce que vous, vous allez dire quelque chose et puis untel, tu vas répondre, untel va répondre, etc. Non, non, non. Il faut à un moment donné avoir la capacité de densifier, de synthétiser son intervention. C'est ça !*

Parce que sinon, tout ça, c'est absolument décousu. Voilà ! Chacun a le droit de parler, a eu le droit de parler. Maintenant, nous allons passer au vote. Alors, nous avons plusieurs votes. »

B1/ LOGEMENT

145-155 avenue de Verdun

Réalisation par Gambetta Locatif d'une résidence sociale pour public jeunes de 142 logements

Garantie communale (emprunt CDC de 4 540 632 €)

Participation au titre de la surcharge foncière d'un montant de 171 000 €

Abroge et remplace la délibération du 20 juin 2013

Désignation des représentants de la Commune

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT.- *« Alors, il y a le vote concernant la résolution B1, s'agissant du 145-155 avenue de Verdun. C'est réalisation d'une résidence sociale pour public jeunes de 142 logements avec la garantie communale, participation au titre de la surcharge foncière et etc. Vous avez les documents. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Alors, un qui est intéressant. On est au B1 là. Ok. Abstention, pardon, excusez-moi. Il n'y en a pas. Ok. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B1/ ABROGE la délibération du 20 juin 2013, ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 540 632 € souscrit par Gambetta Locatif auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°8878 constitué de 4 lignes du Prêt pour la création d'une Résidence Sociale pour public jeunes de 142 logements locatifs au 145/155, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine ainsi qu'une subvention de 171 000 € à Gambetta Locatif pour la création d'une Résidence Sociale pour public jeunes de 142 logements locatifs au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B2/ LOGEMENT

Ivry Confluences - 46 rue Molière

Construction de 37 logements locatifs sociaux en VEFA par la SA HLM IDF Habitat

Garantie communale (emprunts CDC de 4 818 000 €)

Subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 138 132 €

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - « *alors, on va passer au B2, là on est construction de 37 logements locatifs sociaux en VEFA avec la SA HLM IDF Habitat, garantie communale et subvention au titre de la surcharge foncière. Qui est pour ? Qui est pour ? Pardon, je ne vois pas bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.* »

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B2/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 4 818 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 37 logements sociaux sis 46 rue Molière à Ivry-sur-Seine, ainsi qu' une subvention de 138 132 € à la SA HLM IDF Habitat au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B3/ LOGEMENT

Ivry Confluences - 42 avenue Jean-Jaurès

Construction de 51 logements locatifs sociaux en VEFA par l'ESH Logis Transports

Garantie communale (emprunts de 5 980 686 €)

Subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 255 000 €

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - « *B3, là on est maintenant... pardon, excusez-moi. Le B3 est retiré de l'ordre du jour. Ah, ça nous fait gagner du temps.* » (rires)

LE CONSEIL,

B3/ Point retiré de l'ordre du jour.

B4/ LOGEMENT

Ivry Confluences - 9 rue Pierre Rigaud

Construction de 123 logements locatifs sociaux en VEFA par la SA HLM France Habitation

Garantie communale (emprunts CDC de 5 880 413 €)

Subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 302 400 €

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - « *Alors donc, on passe au B4. Toujours Ivry Confluences, 9 rue Pierre Rigaud, construction de 123 logements locatifs en VEFA avec la SA HLM France Habitation, garantie communale et subvention au titre de la surcharge foncière. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci pour eux. Abstention ? Il n'y en a pas.* »

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B4/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM France Habitation pour le remboursement de 7 prêts d'un montant total de 5 880 413 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 123 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine (94200) ainsi qu' une subvention de 302 400 € à la SA HLM France Habitation au titre de la surcharge foncière.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B5/ LOGEMENT

OPH d'Ivry

Budget 2014

Participation de 1 400 000 € (entretien du patrimoine)

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« Alors maintenant, on va passer carrément au B5. Alors... »*

Mme POURRIOT. - *« Monsieur le Maire. »*

M. GOSNAT. - *« Je vous en prie. »*

Mme POURRIOT. - *« Juste une précision sur le dernier vote, il s'agit bien de la résidence intergénérationnelle, France Habitation. Je ne sais plus si c'est B ou E, je ne me rappelle plus. C'est bien ça ? Merci. »*

M. GOSNAT. - *« On passe au B5. Ça va, Thérèse Pourriot ? Vous êtes rassurée ? Ok, d'accord. OPH Ivry, participation de 1,4 million en ce qui concerne l'entretien du patrimoine. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B5/ ACCORDE, au titre de l'année 2014, une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 400 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en 2 versements).

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : M. RIVIERE, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

B6/ LOGEMENT**PIG « Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »**

Intégration d'un volet production d'une offre à loyers maîtrisés

Avenant n°2 à la convention PIG avec l'Anah et l'État

Avenant n°2 à la convention de gestion des fonds communaux d'aides à la réhabilitation

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« B6, lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique. Donc, vous avez le texte. C'est un avenant à la convention avec l'ANAH. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Il n'y en a pas. Merci. Unanimité. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B6/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'Etat et l'Anah relatif à l'intégration d'un volet production d'offre à loyers modérés concernant les logements conventionnés Anah très sociaux, sociaux et intermédiaires et APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de gestion des fonds communaux d'aides à la réhabilitation avec le PACT de l'Est Parisien en vue de compléter ladite convention suite à l'intégration du volet production d'offre à loyers modérés au PIG et de préciser les modalités d'octroi des subventions communales dans le cadre de la production de logements conventionnés Anah ou de logements intermédiaires.

(unanimité)

B7/ LOGEMENT**8 rue Galilée**

Dispositif d'hébergement temporaire

Convention pour trois logements avec la SCI La Financière et l'association Habinser

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« B7, 8 rue Galilée, dispositif d'hébergement temporaire. C'est une convention pour trois logements avec la SCI La Financière et l'association Habinser. Qui est pour ? Qui est contre ? »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B7/ APPROUVE la convention avec l'opérateur social « association Habinser » et le propriétaire la SCI La Financière représentée par Monsieur et Madame Dubus concernant le renouvellement jusqu'au 1er mars 2016 de la réservation des trois logements sis 8 rue Galilée à Ivry-sur-Seine dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire mis en place par la Ville pour lutter contre l'habitat indigne.

(unanimité)

B8/ LOGEMENT**62 rue Robert Degert**

Dispositif d'hébergement temporaire

Convention pour deux logements avec les propriétaires et l'association Habinser

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« Maintenant, 62 rue Robert Degert, dispositif d'hébergement temporaire, convention pour deux logements avec les propriétaires et toujours cette association Habinser. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il n'y en a pas, merci. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B8/ APPROUVE la convention avec l'opérateur social « association Habinser » et Messieurs Alexis et Patrick Pujo concernant le renouvellement pour trois ans de la réservation de deux logements sis 62 rue Robert Degert à Ivry-sur-Seine dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire mis en place par la Ville pour lutter contre l'habitat indigne.

(unanimité)

B9/ LOGEMENT**46 avenue Pierre Sépard**

Dispositif d'hébergement temporaire

Convention pour un logement avec la SCI FCGP et l'association Habinser

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. GOSNAT. - *« B9, 46 avenue Pierre Sépard, hébergement temporaire, convention avec la SCI, etc., et l'association Habinser. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je vous remercie. Donc, nous avons achevé cette partie-là. J'en profite quand même pour remercier notre collègue Romain Marchand parce qu'il y avait eu une interpellation concernant la rue Guillou et on avait dit... Galais, pardon. C'est celle qui est à côté. Et vous avez eu une note très circonstanciée, très précise sur de quoi il s'agissait réellement. J'espère que vous avez tous pris le temps de la lire. En tous les cas, c'est très indicatif de cette situation. »*

M. GOSNAT met aux voix.

LE CONSEIL,

B9/ APPROUVE la convention à passer avec l'opérateur social « association Habinser » et le propriétaire la SCI FCGP représentée par Monsieur Hivet concernant le renouvellement pour trois ans de la réservation d'un logement situé au 46 avenue Pierre Sépard à Ivry-sur-Seine dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire mis en place par la Ville pour lutter contre l'habitat indigne.

(unanimité)

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

M. GOSNAT. - « Alors, est-ce qu'il y a des remarques sur les autres points à l'ordre du jour sans présentation orale ? Je crois que Thérèse Pourriot voulait... je vous en prie. Je ne connais pas encore tous les prénoms et excusez-moi. »

M. BOUILLAUD. - « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais faire très bref, mais vraiment bref, à la différence des autres interventions. Ça concerne le point n° 2 sur la demande de remise gracieuse du régisseur. J'ai une explication de vote pour vous dire que sur ce point, nous voterons contre la demande de remise gracieuse du régisseur. Demandes qui sont d'ailleurs intervenues régulièrement au cours du dernier mandat et sur ce point, si les faits que vous décrivez s'avèrent exacts, nous déplorons ce vol et reconnaissons la difficulté d'identifier les auteurs. Toutefois, le principe d'une régie est la responsabilité pécuniaire et personnelle du régisseur qui dispose pour cela d'une indemnité de responsabilité annuelle. En effet, l'instruction budgétaire, la M14, et comptable dit clairement que les régisseurs sont tenus de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité de ses fonds. Le régisseur a-t-il tout mis en œuvre pour assurer cette protection de cet argent public ? Peut-être, mais dans le doute, nous voterons contre. »

M. GOSNAT. - « Merci. Comme vous, nous regrettons cette situation. On en retient que vous votez contre, je suppose ? Votre groupe. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - « Oui, le groupe Europe Écologie Les Verts s'abstiendra sur la point n° 8, concernant la ZAC Ivry Confluences et l'accord de cession d'un ensemble immobilier entre le SAF'94 et la SADEV94. Merci. »

M. GOSNAT. - « D'accord. Alors sinon, vous savez qu'il y a toujours de toute façon le document que vous pouvez envoyer à l'administration avec, en fin de séance, pour donner vos votes. Thérèse Pourriot, je crois ? »

Mme POURRIOT. - « Oui, ça concerne le point 7, concernant donc l'opération rue Ledru Rollin. Donc, il est indiqué, considérant que la commune entend se porter acquéreur d'un volume en dépendant, correspondant à un local qui serait éventuellement affecté ultérieurement à l'usage de crèche. J'ai déjà posé la question dans d'autres instances, on m'a dit, mais bien sûr, ça sera à usage de... or, le libellé est toujours le même. J'ai du mal à comprendre ce libellé : éventuellement affecté à usage de crèche. »

M. GOSNAT. - « Bien sûr. La question, vous la connaissez bien. C'est que vous savez comment le programme sur Ledru Rollin, Casanova, a été bouleversé, etc. Il y a eu des équilibres financiers qui ont été prévus à une époque qui auraient permis dans un premier temps, à la fois de réaliser cette crèche et réaliser un équipement sportif, si je me souviens bien, de 2 000 m². Il y a eu des réactions que vous connaissez tous, qui ont en fin de compte conduit à ce qu'il y ait une réduction du programme, mais en même temps donc la possibilité que ce programme sorte dans des conditions évidemment différentes. Maintenant, le problème, c'est de savoir qu'on a un volume ou des surfaces qui existent, est-ce qu'on essaye de les préserver pour éventuellement réaliser un équipement pour la petite enfance ?

Ce qui suppose entre autres qu'on ait les accords en particulier de l'État, les accords, oui de l'État, des différentes instances, Conseil général, Conseil régional, etc., pour les financements. Mais nous préférons, voyez-vous, tout de suite maintenir une réserve de ce point de vue qui nous permette à terme de réaliser cet équipement pour la petite enfance. Voilà la situation. Si nous avions fait autrement, eh bien, on aurait eu une crèche et on aurait eu 2 000 m² pour des activités sportives. »

Mme POURRIOT. - *« Monsieur le Maire, juste. Alors, pourquoi on ne change pas la façon dont c'est libellé et pourquoi pas ne pas la dicter au vote ce soir pour une crèche sous réserve des financements par rapport à une crèche ? Et là, ça laisse un doute sur cet espace, sur cette surface. Voilà, on ne sait pas trop. »*

M. GOSNAT. - *« Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« Oui, effectivement, la question a été abordée en commission. J'y ai répondu, visiblement sans être assez convaincant. Donc je vais essayer de l'être un peu plus ce soir. En fait, la crèche fait effectivement partie des évolutions qui ont été amenées au cours du débat qui a été long et assez mouvementé sur ce projet. Comme quoi, parfois, on tient compte aussi de ce qui est dit. Et donc, on a convenu avec la société qui construit le programme d'acheter le local au rez-de-chaussée pour y aménager cette crèche. Depuis, il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des élections municipales. Il y a un nouvel adjoint qui est en charge de la petite enfance, c'est notre collègue Atef Rhouma et donc notre collègue, sans remettre en cause les orientations qui ont été décidées précédemment, nous a demandé un petit peu de temps pour pouvoir prendre lui-même en main le schéma directeur de la petite enfance et nous avait demandé si on pouvait différer l'acquisition de ce volume. Or, pour les raisons qui vous sont expliquées dans l'exposé des motifs, il est impossible de la différer au-delà du 31 juillet sinon nous perdons l'exclusivité sur l'acquisition de ce volume et donc la proposition qui est faite, qui est formulée, je vous l'accorde, de manière un peu alambiquée, mais c'est de transformer l'usage de crèche par équipement public. Donc quoiqu'il arrive, ça sera un équipement public et selon toutes vraisemblances une crèche, mais on se laisse comme ça quelques mois de plus pour le décider. »*

M. GOSNAT. - *« Non, on garde la formulation. Je crois que la réponse de Romain Marchand est claire. On ne peut pas pour toutes les raisons qui vous ont été rappelées ou alors vous n'avez pas entendu ce que vient de dire Romain Marchand. Mais il vaut mieux qu'on garde cette formulation qui évidemment offre la perspective de la création d'une crèche. J'aurais qu'on ne soit pas dans cette situation. Nous n'y sommes pour rien. Je connais des gens aimés qui y sont pour beaucoup. En tous les cas, voilà la proposition qui vous est faite. J'espère que quand même vous nous ferez confiance et qu'on aura confiance ensemble pour valider au fur et à mesure l'usage des locaux en question. Donc, je la mets au vote puisque la question est posée. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. »*

M. LECLERCQ. - *« Attendez, je voulais intervenir sur ce sujet, donc je dois donner mon explication avant. Nous votons contre ce sujet, non pas parce que nous ne voulons pas d'une crèche, mais ça me pose une grave interrogation au niveau juridique par rapport à l'absence de mise en concurrence. J'ai questionné un juriste sur ce sujet qui m'a dit que la délibération était illégale parce que non seulement il n'y a pas eu de mise en concurrence pour l'attribution de charge foncière à la société Sodéarif et après on lui rachète pour un montant considérable de 858 000 € des locaux sans aucune mise en concurrence en retour.*

Donc, à ce titre-là, je vote contre, d'autant plus qu'effectivement, je l'ai signalé à la commission, on regrette beaucoup d'acheter un local sans qu'il y ait une affectation qui soit identifiée et certaine, sachant qu'en plus une affectation, en fonction de l'affectation, l'organisation des locaux, leur taille et les entrées, les sorties de secours, ça peut varier beaucoup. S'il y a de l'accueil du public, il y a des règles spécifiques et donc, on peut se retrouver avec un local qui est inadapté à l'usage qu'on va en faire. Donc, je trouve ça très choquant dans la manière dont c'est mené. »

M. GOSNAT. - *« M. Leclercq, comme vous seriez plus utile à être constructif pour réfléchir avec nous - en plus, c'est un peu votre quartier - comment faire en sorte que cette crèche puisse se réaliser. Bon, alors je comprends bien, au nom du libéralisme, il faut que la mise en concurrence, etc. On peut aller très loin comme ça, mais après juridiquement si puisque vous avez les moyens de faire appel à des juristes, faites appel à des juristes. Vous avez les moyens. Votre parti, la Droite a les moyens. On le sait bien. Bon, ils sont empêtrés dans les moyens financiers aujourd'hui. Donc, allez-y ! Mais en tous les cas, si vous êtes en désaccord avec la procédure, engagez les procédures juridiques. En tous les cas, nous, nous vous proposons simplement de dire, voilà, on veut préserver la perspective de pouvoir réaliser un équipement public en direction de la petite enfance, dans votre quartier. Et on fera savoir que vous préférez, vous, engager des procédures. Alors, celles et ceux qui sont d'accord avec ce point concernant l'acquisition d'un volume à la société Sodéarif le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vous en prie. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Alors, j'ai des remarques sur trois points. Le point 13 qui concerne une subvention pour une compagnie de théâtre pour se rendre au festival Off d'Avignon. On est plutôt favorable à cette subvention, mais il nous semble ne pas disposer de beaucoup d'éléments pour savoir combien de personnes vont être concernées, quel est l'équilibre budgétaire de ce projet, etc., comme ça peut être le cas habituellement quand on vote des subventions même extraordinaires pour des projets ou des associations. Donc, est-ce qu'on peut avoir des éléments sur ce point-là ? Et puis alors, par contre, concernant les points 14 et 15, nous voterons contre. On ne voit pas bien l'intérêt pour Ivry et les Ivryens que plusieurs adjoints se rendent au festival d'Avignon. Et puis que les adjoints aillent visiter les centres de vacances, effectivement, c'est plutôt une bonne chose pour valoriser le travail des agents et puis veiller à ce que tout se déroule selon les ambitions de la collectivité. Pour autant, ça peut se faire dans le cadre établi par le trésorier municipal, avec la prise en charge du billet 2^e classe et un remboursement forfaitaire de l'hôtel et du restaurant. On n'est pas obligé de déroger à ce cadre-là qui est le même que pour les administratifs. Et par ailleurs, on peut aussi proposer que les adjoints dorment sur place, dans les centres de vacances qu'ils vont aller visiter. Ça coûterait moins cher à la collectivité. Donc, on s'oppose à ce qu'une délibération dérogatoire au cadre financier soit votée. Merci. »*

M. GOSNAT. - *« Alors peut-être sur la première question, moi je propose sur les deux derniers points. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Il y a de la suspicion toujours avec des votes comme ça, des interventions comme ça. Juste pour Avignon là. On est cinq élus à partir en formation deux jours à Avignon dans le cadre d'un séminaire colloque organisé par le SIDEV qui est notre organisme de formation. On y va en voiture, serrés à cinq dans la voiture. On fait un aller - retour.*

La délibération permet simplement de nous faire rembourser les frais d'hôtel pendant les deux jours où on dort à Avignon et les frais de nourriture pendant les trois jours, y compris le déplacement en voiture à cinq dans une bagnole. Donc, laissez entendre que voilà, on se gave, c'est vraiment scandaleux et ça participe d'une déliquescence de tes interventions, Sandrine Bernard.

Ensuite, c'était quoi l'autre ? La troupe, c'est une compagnie ivryenne qu'on connaît depuis longtemps. Je ne rentre pas dans les détails. Là aussi, on est dans des rapports un petit peu de suivi des choses et de confiance entre nous. C'est une compagnie ivryenne. Ils y vont à deux, plus un technicien. Ils investissent énormément pour aboutir depuis plusieurs années en termes de chorégraphie, de danse et de photographie à un spectacle qui effectivement est pris dans le Off à Avignon dans les conditions économiques d'Avignon quand on veut passer dans le Off. C'est-à-dire on investit énormément de soi-même, on investit aussi beaucoup d'argent soi-même en termes d'autofinancement et tout. Et en fonction d'une approche qu'on a eue, enfin la direction culture, enfin qu'a eue la direction culture avec cette compagnie, on a souhaité leur donner un petit coup de pouce dans le cadre de leur équilibre financier et dans le cadre de leur projet artistique, un petit coup de pouce pour que les choses se passent un tout petit peu mieux dans l'aventure qu'ils mènent. Voilà ! »

M. GOSNAT. - *« Puis moi, ça me paraît tout à fait normal. J'ai vu ce matin d'ailleurs que dans la ville d'Alfortville, le Maire venait d'accorder une subvention particulière pour le théâtre d'Alfortville, qui le mérite bien d'ailleurs. Et au-delà de ce qui vient d'être dit, 3 000 €, et cette compagnie d'ailleurs va souvent à Avignon. J'ai eu l'occasion d'assister à leur représentation. Moi, ça me paraît tout à fait logique. Quant en ce qui concerne la visite des élus dans les centres de vacances, très franchement, heureusement qu'on y va et heureusement qu'on n'est pas les seuls. S'il y avait des communes qui décidaient de priver les élus d'aller voir un petit peu comment ça se passe dans les centres de vacances, alors très franchement, ça serait de l'irresponsabilité la plus totale. C'est comme ça qu'il arrive des accidents. On peut aussi, à un moment donné, aller là-bas pour voir comment ça se passe. Voilà ! Bon écoutez, on a compris alors... »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Simplement sur le point 13, on trouve ça très bien qu'il y ait une compagnie ivryenne qui puisse aller à Avignon et c'est juste intéressant pour l'ensemble des élus d'avoir des éléments sur leur projet, les représentations qu'ils vont faire, le nombre de personnes. Enfin, je veux dire, il ne faut pas se méprendre sur cette demande d'informations complémentaires. Sur le reste, je ne relèverai pas. »*

M. GOSNAT. - *« Oui, mais voyez-vous, vous avez les documents maintenant depuis plus de 15 jours, compte tenu y compris de ce qui s'est passé la semaine dernière, vous auriez très bien pu interpeller notre collègue Olivier Beaubillard pour lui demander exactement... après, vous le faite en assemblée publique, c'est votre choix. Mais dans le cadre de la... alors attendez, que je vous informe quand même. D'abord, c'est notre dernier Conseil avant les vacances. Je vous informe qu'il y aura le bal populaire du 13 juillet aux Cormailles et qu'il y aura une retransmission en direct du match. D'après ce que j'ai compris, c'est Brésil... non, US - Ivry. Voilà ! Donc, voilà ! Non, il y aura une retransmission en direct de la finale. Donc, vous y êtes conviés avec vos shorts et vos baskets. Et bonnes vacances à vous. »*

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE l'instauration d'un dégrèvement pour la redevance d'occupation du domaine public par les enseignes en cas de travaux d'intérêt public, selon les modalités suivantes :

- le dégrèvement s'applique dans le cas de travaux d'intérêt public :
 - soit au droit du commerce, s'ils sont d'une durée supérieure à deux mois et entraînent une occultation de la façade (présence de dispositifs de chantier d'une hauteur supérieure à 1 m à moins de 3 m de la façade),
 - soit dans la rue du commerce, s'ils entraînent la fermeture de la voie (sauf aux riverains) pendant au moins un mois.
 - le dégrèvement s'applique :
 - sur demande écrite du commerçant formulée dans la limite de trois mois après les travaux,
 - au prorata temporis de la gêne (arrondi au mois supérieur).
- (unanimité)

2/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Serge Herlin régisseur titulaire de la régie temporaire du 26 juillet au 27 août 2010 pour le service loisirs de l'enfance - secteur vacances pour le séjour aux Mathes du 2 au 22 août 2010 pour un montant de 4 333€, suite au vol de cette régie et à l'enquête diligentée par les forces de police qui n'a pas permis d'en identifier le ou les auteur(s).

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : M. RIVIERE, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ FIXE, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2015, **RAPPELLE** sa décision d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est $> 7m^2$ et $<$ ou égale à $12m^2$, de ne pas appliquer la réfaction de 50% pour les enseignes $>12m^2$ et $<20m^2$, de procéder au recouvrement de la TLPE due au titre de l'année n en année n+1, d'exonérer des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public les mobiliers soumis à la TLPE et d'exonérer des champs de taxation les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

4/ FIXE à compter du 1er juillet 2014 les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

5/ DECIDE de créer un accueil du soir associé à l'étude surveillée dans les écoles élémentaires et **FIXE** à compter du 1er septembre 2014, les tarifs par unité d'accueil du soir associé à l'étude surveillée.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. RIVIERE, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ FIXE en cas de perte du badge d'accès au foyer Louis Bertrand et des clés donnant accès aux logements et aux boîtes aux lettres, les tarifs suivants :

- 60 € TTC pour la clé de l'appartement,
- 5 € TTC pour la clé de la boîte aux lettres,
- 50 € TTC pour le badge d'accès au foyer.

(44 voix pour et 1 abstention : M. RIVIERE)

7/ DECIDE l'acquisition à la société dénommée Sodéarif (ou tout substitué) d'un volume (non encore défini), dépendant de l'ensemble immobilier devant s'édifier sis 22/24/32 rue Ledru Rollin et 65 avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine, sur les parcelles cadastrées section G n° 26, 39p (division cadastrale en cours), 50 et 51 et comprenant notamment un local, livré brut de béton (donc non aménagé), d'une superficie globale de plancher de 715 m² environ et un jardin d'une surface de 314 m² environ et **INDIQUE** que cette acquisition s'effectuera selon la procédure juridique de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement au prix de 858 000,00 € HT.

(35 voix pour, 7 voix contre : MM. RIVIERE, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

8/ APPROUVE le compte de cession du bien immobilier sis, 7 rue Galilée, parcelle cadastrée section AY n° 123 à Ivry-sur Seine, établissant un prix de vente de 396 538,22 € (en ce compris la subvention communale à restituer par le SAF'94 à la Commune), **AUTORISE** la vente par le SAF'94 à la SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », dudit bien immobilier, **PRECISE** que cette parcelle sera cédée au prix conventionnel de 396 538,22 € et **PRECISE** que la participation de 10% versée par la Commune lors de l'acquisition de ce bien par le SAF'94 lui sera reversée après cession, soit un montant total de 38 000,00 €.

(28 voix pour et 7 voix contre : MM. RIVIERE, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 10 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mme LESENS)

9/ ADHERE sans réserve au dispositif contractuel conclu entre le Sycptom et Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement, **SOUSCRIT** aux termes et conditions engageant la Ville d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de la signature du contrat territorial de collecte du mobilier entre le Sycptom et Eco-Mobilier.

(unanimité)

10/ SOLLICITE une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur - Préfecture de Police de Paris à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine ainsi que toute autre subvention auprès de tout autre financeur potentiel.

(unanimité)

11/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à l'aménagement de l'accueil de loisirs sans hébergement maternel de l'école maternelle Gabriel Péri et du coût d'acquisition du matériel et mobilier pour cet accueil, dans la limite d'un plafond de 5 m² par place.

(unanimité)

12/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment ayant abrité l'accueil de loisirs sans hébergement élémentaire Le Robespierre et du coût d'acquisition du matériel et mobilier pour cet accueil, dans la limite d'un plafond de 5m² par place.

(unanimité)

13/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3 000 € à l'association Compagnie APSARA afin de soutenir la diffusion de son spectacle théâtral « L'Odyssée de Théodora et Anatole » au Festival OFF d'Avignon 2014.

(unanimité)

14/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Olivier Beaubillard, Madame Bozena Wojciechowski, adjoints au Maire, Mesdames Fabienne Oudart, Ana Macedo et Monsieur Bahri Sebkhii, conseillers municipaux, afin qu'ils se rendent au Festival d'Avignon du 16 au 19 juillet 2014 et ainsi faire valoir la vitalité des épaissements culturels et des compagnie théâtrales ivryens et asseoir la Ville comme un territoire de culture à l'échelle nationale.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. RIVIERE, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

15/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national par la Ville au cours des mois de juillet et août 2014 afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. RIVIERE, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

16/ APPROUVE la participation de la ville d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 1 500 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone desservant le centre de vacances d'Ivry-sur-Seine situé dans la commune des Vignes.

(unanimité)

17/ FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité technique paritaire à 8 ; les suppléances, la répartition des sièges et celle des fonctions se faisant conformément aux textes en vigueur, **FIXE** le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du comité technique paritaire à 8 ; les suppléances, la répartition des sièges et celle des fonctions se faisant conformément aux textes en vigueur, **DECIDE** le recueil par le comité technique paritaire de l'avis des représentants de la collectivité, **DIT** que l'avis du comité technique paritaire est rendu après avoir recueilli d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel, **DIT** que chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative, **DIT** qu'en cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné sauf lorsqu'une question à l'ordre du jour dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la Ville recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité technique paritaire dans un délai raisonnable et **DIT** que les dispositions précitées entreront en vigueur à compter du premier renouvellement général des comités techniques suivant la publication du décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011, à savoir le 4 décembre 2014.

(36 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

18/ FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail à 8 ; les suppléances, la répartition des sièges et celle des fonctions se faisant conformément aux textes en vigueur, FIXE le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail à 8 ; les suppléances, la répartition des sièges et celle des fonctions se faisant conformément aux textes en vigueur, DÉCIDE le recueil par le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité, DIT que l'avis du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail est rendu après avoir recueilli d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel, DIT que chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative, DIT qu'en cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné sauf lorsqu'une question à l'ordre du jour dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la Ville recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail dans un délai raisonnable et DIT que les dispositions précitées entreront en vigueur à compter du premier renouvellement général des comités techniques suivant la publication du décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011, à savoir le 4 décembre 2014.

(36 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA)

19/ FIXE, pour l'année 2014, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. RIVIERE et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

20/ DÉCIDE à compter du 1^{er} juillet 2014 la création des postes suivants :

- 6 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- 2 postes d'agent de maîtrise,
- 2 postes d'animateur,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe,

et la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur principal,
- 1 poste d'ingénieur territorial,
- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure,

et la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité, soit 6 mois d'éducateur de jeunes enfants, 6 mois de puéricultrice et 6 mois d'attaché territorial.

(38 voix pour et 7 abstentions : MM. RIVIERE, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

/ EST INFORME de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2014 autorisant la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) à procéder à la rénovation et la mise aux normes de la centrale thermique au 69 quai Auguste Deshaies à Ivry-sur-Seine.

/ EST INFORME de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2014 autorisant la STEF-Logistique Vitry SAS à procéder à la rénovation de la plateforme logistique au 47 rue Charles Heller à Vitry-sur-Seine.

/ EST INFORME du renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès de l'Association pour le Logement des Jeunes Ivryens (ALJI).

/ PREND ACTE de la communication des produits nets des rôles supplémentaires de Taxe Foncière et de Cotisation Foncière des Entreprises mis en recouvrement au profit de la collectivité pour les mois d'avril et mai 2014.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2014.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23H10

LA SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. GOSNAT